

Georges Sorel ou le solidarisme vu d'en face (1^e partie)



Le 12 décembre 2024, Albert Anouilh, a fait une communication devant le conseil d'administration du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Occitanie sur « Georges Sorel et l'intranquillité sociale : de l'anti-solidarisme à la violence ». Depuis il a densifié son étude qui est devenue : « Georges Sorel ou le solidarisme vu d'en face ». La taille de ce texte nécessite sa publication dans deux numéros de la *Lettre d'information*

Georges Sorel né en 1847, meurt en 1922 dans la misère, seul et oublié. Ce polytechnicien devient ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Perpignan. En 1892, il démissionne pour se consacrer à la vie de l'esprit. Cet auteur qui a influencé Mussolini

et Lénine, sera l'objet de controverses dans les années 1980.

À Perpignan, lors de la crise du phylloxéra, Georges Sorel critique les abus de pouvoir liés à la gestion de l'eau. L'ingénieur questionne le partage des eaux, étudie notamment les anciennes unités de mesure catalanes. Ses recherches le transforment en ingénieur agronome, économiste, historien, juriste, observateur politique et sociologue. Il observe les abus de pouvoir de l'État et ses faiblesses. Il participe aux travaux de la Société agricole scientifique et littéraire (SASL) des Pyrénées-Orientales, société savante toujours active de nos jours.

Ensuite, Albert Anouilh analyse pour expliquer l'évolution des choix politiques de Sorel le contexte d'une année majeure pour la classe ouvrière (1892), la vie industrielle et la question sociale. La moralisation de la classe ouvrière était perçue comme nécessaire pour le bon fonctionnement des usines, avec la mise en place d'institutions d'économie sociale et d'œuvres patronales et un rôle social de l'ingénieur et de l'officier.

Mais, Montceau-les-Mines, site industriel et social exemplaire, connaîtra en 1899 une grève « parricide » d'une durée et d'une mobilisation exceptionnelles. Face à ces crises, l'homme d'État Léon Bourgeois met en avant la solidarité (quasi-contrat imposant une répartition équitable des richesses). Georges Sorel, quant à lui, voit dans le solidarisme normalisant les inégalités un danger pour le socialisme révolutionnaire et ouvrier qu'il prône.

Ces quelques lignes ne sont qu'un aperçu de l'étude d'Albert Anouilh pour lequel « Sorel n'est absent d'aucun secteur de la vie intellectuelle. Rien ne lui échappe de la vie des idées ».

Cette recherche approfondie sur Georges Sorel met en lumière son parcours, ses idées et son impact sur la pensée politique et sociale par ses « Réflexions sur la violence » (1908). Elles seront analysées dans la 2^e partie de l'étude, objet de la prochaine *Lettre d'information*.

Je remercie Albert Anouilh pour cette dense contribution (dont il faut lire les riches notes de bas de page) et Armelle Touyarot pour sa remarquable mise en page du texte.

Michel Lages
Président du Comité régional d'histoire
de la Sécurité sociale
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

Biographie d'Albert Anouilh



Albert Anouilh, diplômé de lettres et de philosophie, est ancien élève du Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale (CNESS devenu EN3S). Il a été agent de direction dans plusieurs organismes du régime général, notamment de la CPAM d'Agen, et du régime agricole de sécurité sociale. Il a participé, en qualité de directeur général adjoint, à la création de la caisse de Mutualité sociale agricole (MSA) Midi-Pyrénées Sud.

Directeur honoraire de la MSA de l'Ariège, il a apporté un témoignage majeur à Mathieu Peter lors de son étude sur l'histoire de cet organisme (*Lettres d'information* n° 16 et n° 17).

Albert Anouilh a soutenu à Sciences Po Paris (avril 2014) un conséquent travail de recherche intitulé : *Sécurité sociale et handicap. Essai sur l'auto-fondation de l'État*.

Personne qualifiée du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et membre de son Conseil scientifique, il a présenté aux instances du Comité plusieurs communications :

- « *Solidarisme et Sécurité sociale, entre passé et avenir* » présentée au CA le 12 décembre 2018. L'auteur a exposé l'évolution des idées et des réalisations sociales vues sous l'angle du solidarisme des débuts de la III^e République à la loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active (voir la *Lettre d'information* n° 25 d'avril 2019).
- « *Maurice Hauriou, penseur du social* » présentée au CA le 7 décembre 2017 (résumé de la communication <https://www.histoiresecooccitanie.fr/node/38>).
- « *Les ambiguïtés du caducée : L'État, la santé publique, les médecins. Aspects socio-historiques (1776-1892)* », communication présentée à l'Assemblée générale du Comité en juin 2021 (voir *Lettre d'information* n° 28 juin 2021 et n° 29 novembre 2021).
- « *Foule, violence, folie : une hantise politique récurrente* » présenté à l'assemblée générale du Comité en juin 2023 (voir la *Lettre d'information* n° 34 de décembre 2023).

Ce texte est illustré par des couvertures d'ouvrages cités par l'auteur disponibles sur le site internet *gallica.bnf.fr* de la Bibliothèque nationale de France.

GEORGES SOREL

OU LE SOLIDARISME VU D'EN FACE

Le temps n'est plus où le nom de Georges Sorel évoquait le revenant d'une légende rouge et noire, un sulfureux auteur, le conseiller des tyrans du siècle dernier, lui¹ « dont les livres ont été lus avec soin par Mussolini et par Lénine ». L'École Polytechnique voue aux gémonies son ancien élève. Le libellé de sa fiche matricule, d'un seul trait de plume, renie et condamne sans appel l'ingénieur et l'auteur : « *Georges Sorel (X 1865 ; 1847-1923 (sic). Ingénieur des Ponts et Chaussées. Philosophe. Sa doctrine et ses écrits l'obligent vite à abandonner son état de fonctionnaire. Auteur de Réflexion (sic) sur la violence, il a eu une influence déterminante sur Lénine et Mussolini qui écrira : "C'est à Sorel que je dois le plus, le fascisme sera sorélien".* »

Il arrive que les plus sombres légendes se parent d'inattendues traînées lumineuses de gloire qui métamorphosent leur héros et lui confèrent, comme aux rois, un second corps immortel. Sorel était mort en 1922, seul, dans la misère, ignoré, oublié. « Ce qui n'empêchait pas, en 1929, Roland Marcel, alors directeur de la Bibliothèque Nationale, de recevoir presque en même temps la visite d'un représentant de l'ambassade des Soviets et de l'ambassade d'Italie, venir lui dire qu'ils avaient entendu raconter que la tombe de Sorel était dans un état de grand abandon et que leur gouvernement était disposé à en assurer l'entretien ! »²

Il est d'autres images de Georges Sorel, plus familières et débonnaires, plus vraies, frappées du sceau de l'authenticité. Ainsi l'interpelle celui qui l'accueillait chaque jeudi en sa boutique des *Cahiers*, au n° 8, rue de la Sorbonne, Charles Péguy : « Notre maître M. Sorel (maître étant en bon français ici

non pas, naturellement, celui qui commande mais celui de qui on a (beaucoup) appris, celui de qui on a reçu des enseignements essentiels), notre maître M. Sorel... »³ D'où le titre primitif retenu par Pierre Andreu, pour sa biographie de Sorel : *Notre maître, M. Sorel*. Le syndicaliste cégétiste Pierre Monatte note dans son *Journal* en octobre 1953 : « Le titre du livre de P. Andreu [...] montre l'angle sous lequel il est parlé de Sorel. Quelqu'un de chez nous aurait dit : *le père Sorel*. »⁴

Daniel Halévy, premier éditeur des *Réflexions sur la violence*, et indéfectible ami, décrit le causeur Sorel dans un cénacle d'amis et de disciples : « Toujours là, sur une chaise que nul n'occuperait, il assiste mais ne préside pas, cause, mais n'endoctrine pas, et fait passer sur ces jeunes hommes l'intransigeance de ses colères, de ses amours, la salutaire ardeur de sa recherche inaltérable. »⁵ Jacques Maritain évoque « la leçon du vieux Sorel ». ⁶ Tout laisse entendre que cet auteur prolifique s'est aussi imposé par le verbe comme un vieux sage exerçant un magistère, que son art de la conversation captivait des auditoires amis, presque confidentiels. « Les Tharaud nous ont raconté comment l'après-midi s'écoulait à entendre parler ce maître incomparable. »⁷

Son neveu, Jean-Albert Sorel, a campé la silhouette de Georges Sorel vers la fin de sa vie : « De taille moyenne, d'une certaine corpulence, la démarche un peu lourde, de courts cheveux blancs dégageant le front, une barbe rare ornant le menton, il était vêtu d'une jaquette d'où se détachait un large ruban rouge. Il semblait de prime abord un paisible fonctionnaire retraité que l'on eût volontiers surpris faisant une *manille* au café du coin. »⁸

1. Jacques Maritain, *Œuvres complètes*, vol. VIII, Éditions universitaires de Fribourg Suisse, Éditions Saint-Paul Paris, *De Bergson à Thomas d'Aquin*, p. 151, -1^{ère} éd. 1944, New-York, Éditions de la Maison Française, -réimpression 1947, Paris, Paul Hartmann, p. 300. Notre citation est volontairement tronquée ; nous restituons la citation dans son intégralité : « Georges Sorel, qui fut un ami de Charles Péguy, et qui était aussi un grand amateur de théologie, disait un jour que la grande tâche des philosophes, dans l'âge nouveau, celui où nous entrons, serait de refaire la théorie du mal. »

2. Pierre Andreu, *Georges Sorel. Entre le noir et le rouge*, Paris, Syros, 1982, précédé d'un entretien avec Paul Andreu, p. 306. Il s'agit de la réédition sous un nouveau titre de *Notre Maître, M. Sorel*, Paris, Grasset, 1953, préface de Daniel Halévy. Le titre est un hommage à Péguy.

3. Péguy Ch., *Œuvres en prose 1909-1014*, Paris, bibliothèque de la Pléiade, 1961, *À nos amis, à nos abonnés*, p. 40.

4. Cité par Colette Chambelland : « Monatte lecteur de Sorel » p. 146, *Mil neuf cent*, 1986, pp. 140-146.

5. Daniel Halévy, « *Les Cahiers de Charles Péguy* », *Le Temps*, 12 décembre 1909, p. 3.

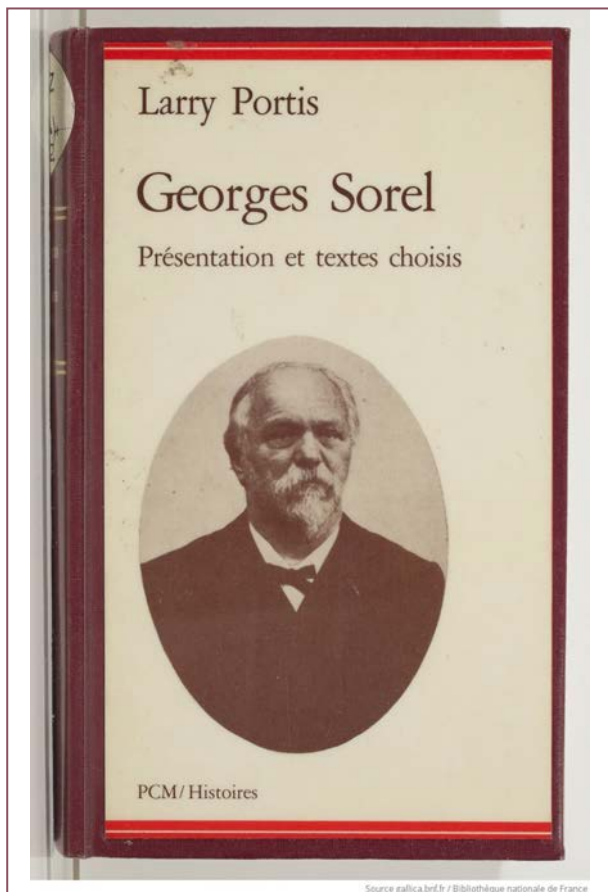
6. J. Maritain, *Œ C*, vol V, *op. cit.*, *Du régime temporel et de la liberté*, p. 445.- 1^{ère} éd. Paris, Desclée De Brouwer, 1933.

7. P. Andreu, *op. cit.*, p. 272.

8. Jean-Albert Sorel, « Les deux Sorel », *Revue des Deux Mondes*, n° 17, 1^{er} septembre 1954, pp. 129-139. L'autre Sorel est son cousin germain Albert Sorel, historien, académicien français.

« Presque en même temps, vers 1850, apparaissent dans une famille normande inconnue, deux hommes qui, à des titres, d'ailleurs, fort différents, vont jeter sur ce nom obscur un éclat inattendu : Georges Sorel et son cousin germain Albert Sorel, le futur historien de la Révolution et de l'Empire. » Pierre Andreu, *Georges Sorel entre le noir et le rouge*, Paris, Syros, 1982, p. 23. Autres portraits de Sorel : Jérôme et Jean Tharaud ; « *Un philosophe bourgeois de la révolution* », *L'Éclair*, 27 août 1910.

« [...] M. Sorel a un style. Son style c'est sa conversation même. » Article repris dans *Cahier Georges Sorel*, Paris, Éditions de l'Herne, M. Charzat *dir.*, 1986, pp. 351-354.



Ayant longtemps oscillé aux extrêmes, de gauche à droite, de droite à gauche, le pendule sorélien, à mesure qu'on redécouvrait l'homme et l'œuvre, s'est stabilisé. Pierre Andreu écrivait en 1953 la biographie de Sorel. Georges Goriely réalisait en 1964 la première synthèse doctrinale, mais limitait son étude aux années 1910. L'auteur, sensible aux préjugés de l'époque, décidait d'arrêter son exposé « *au seuil des derniers remous de la pensée sorélienne*. Il n'a guère été question du Sorel qui tenta un rapprochement avec le nationalisme intégral (et dont essayera de s'emparer le fascisme), ni de celui qui poussa un cri final d'apologie pour Lénine, champion à ses yeux d'une cause désespérée ».⁹ Les apports de Pierre Andreu et de Georges Goriely, s'efforçaient de donner une image équilibrée de Sorel. Leurs ouvrages pionniers, malgré les avancées de la recherche, n'ont rien perdu de leur valeur.

La polémique devint incendiaire au début de la décennie 80. Successivement Bernard-Henri Lévy (*L'idéologie française*, 1981) et Zeev Sternell (*Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*,

1983) placèrent Sorel au centre du tableau de famille fasciste à la française, matrice intellectuelle d'un mouvement européen (1890-1914) qui devait triompher dans les années trente. Sorel devenait, plus qu'un enjeu idéologique, un enjeu historique, sinon d'épistémologie historique¹⁰.

L'extinction des passions et le déclin des idéologies désactivant le champ de la polémique qui capturerait l'œuvre sorélienne, ont favorisé son entrée dans le champ de la recherche historique. La redécouverte de Sorel est datée : le colloque organisé à l'ENS de la rue d'Ulm du 13 au 15 mai 1983, par Jacques et Claire Julliard¹¹. Une *Société des études soréliennes* vit le jour, chargée de la publication des *Cahiers Georges Sorel*, puis de la revue *Mil neuf cent : Revue d'histoire intellectuelle*, dirigée de 1983 à 2016 par Jacques Julliard¹². La présentation de la revue énonce les motifs de l'intérêt retrouvé pour Sorel : « Pourquoi Sorel ? Parce que l'étude de son œuvre et de son rayonnement nous apparaît indispensable à une connaissance exacte du mouvement intellectuel, socialiste et ouvrier du tournant du siècle. Georges Sorel fait authentiquement partie de la culture dominée à l'intérieur du mouvement ouvrier, celle qui s'apparente à la tradition du syndicalisme d'action directe. À ce titre, elle a été rejetée dans l'ombre ou interprétée à contresens. »

Nous aborderons Georges Sorel sous l'angle peu évoqué en tant que tel, de l'anti-solidarisme : contemporain agressif et témoin à charge du solidarisme, gardien de l'identité ouvrière, tel qu'il se montre notamment dans les *Réflexions sur la violence*, ouvrage phare, et, à ce titre, controversé ; ouvrage qui a mérité à son auteur une gloire ambiguë, publié en 1908, grâce à deux jeunes gens eux-mêmes acteurs de la « réforme sociale » : Daniel Halévy (1868-1966) est à la pointe du mouvement des Universités Populaires, André Spire (1872-1962), alors auditeur au Conseil d'État, est à l'origine de la Société des Visiteurs des pauvres. Les deux hommes ont en commun la passion de la poésie et de l'action sociale. Ils collaborent à la revue *Pages libres*, dirigée par Charles Guieysse, et aux *Cahiers de la Quinzaine* de Péguy.

Les deux revues partagent les mêmes locaux et la même ligne éditoriale socialiste. Dreyfusards, socialistes, républicains, les deux hommes seront de tous les combats culturels, politiques et sociaux de l'entre-deux-guerres (1870-1914). Fils de Ludovic Halévy, académicien français, frère d'Élie Halévy, philosophe et historien, Daniel Halévy est issu de la

9. Georges Goriely, *Le pluralisme dramatique de Georges Sorel*, Marcel Rivière et Cie, Paris, 1962, *Postface*, p. 223. L'ouvrage contient une bibliographie des écrits de Georges Sorel et des critiques les concernant.

10. Parmi les nombreuses critiques de Z. Sternell, citons, parce que plus proches de notre objet :

- J. Julliard, « *Sur un fascisme imaginaire. À propos d'un livre de Zeev Sternhell* ». *Annales E S C*, 1984, pp. 849-861.

- Serge Bernstein, « *La France des années trente, allergique au fascisme* », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1984, pp. 83-94.

11. Les actes du colloque ont été publiés sous le titre : *Georges Sorel en son temps*, dir. Jacques Julliard et Shlomo Sand, Paris, Seuil, 1985. Contient une bibliographie actualisée des écrits de Sorel par Shlomo Sand et Michel Prat.

12. Christophe Prochasson a succédé à Jacques Julliard.

haute bourgeoisie intellectuelle et artistique. André Spire appartient à la bourgeoisie industrielle lorraine. Dépassant les préjugés de classe, engagés concrètement dans les œuvres de la réforme sociale, ils ont été séduits par les articles de Sorel ayant pour fil conducteur la violence publiés dans *Le Mouvement socialiste* d'Hubert Lagardelle.

Un certain jeudi 16 mai 1907, Daniel Halévy et André Spire proposent à Georges Sorel de rassembler ses articles en un volume qui deviendrait, pour le meilleur et pour le pire, les *Réflexions sur la violence*. Le livre parut en 1908, non sans péripéties¹³, aux *Pages libres*. Daniel Halévy saluait sa publication en termes hyperboliques : « Le plus beau livre du monde, le plus beau traité sur les mœurs qui nous ait été donné depuis des années. »¹⁴ Contre toute attente, le succès est immédiat. « Nous nous imaginions généreux, dira plus tard Daniel Halévy, nous ne pûmes même pas garder cette illusion, car le premier tirage fut vite épuisé, et nous repassâmes ce livre à Rivière. Mais notre geste avait suffi à sortir Georges Sorel de la chapelle où jusqu'à présent nous l'avions écouté. »¹⁵ Georges Sorel élargissait son public, entrant dans la lice intellectuelle 1900.

En qualifiant les *Réflexions* d'ouvrage de morale au sens classique, Daniel Halévy inaugurerait un long conflit d'interprétation. Et pourtant, tel était l'avis de l'auteur : « Je regarde la succession idéologique que ce siècle [le XVIII^e] nous a laissée comme tout à fait malheureuse ; mais je ne répudie pas du tout celle du XVII^e siècle : *Je compte mourir en classique impénitent.* »¹⁶

Sorel se donne pour un moraliste classique, certes, mais un moraliste qui « cherche le principe fondamental de l'éthique dans les phénomènes humains

qui se développent autour de la machine »¹⁷ et propose une « analyse du machinisme et de ses effets » comme fondement d'une science sociale, objective et abstraite, et d'une anthropologie réaliste¹⁸.

Comment gérer l'héritage révolutionnaire, qu'en faire, en cette fin de siècle ?

Le neutraliser pour mieux le nier : c'est l'affaire de la droite conservatrice-libérale et de ses organes philanthropiques et paternalistes ; l'adapter en lui ôtant le venin de la violence : tel est le projet du solidarisme multiforme, réformiste, mû par un impératif de paix sociale et d'effacement de la lutte des classes. À gauche, deux tendances, rivales sans merci, se disputent l'héritage révolutionnaire : un socialisme électoral, politique, lancé à la conquête de l'État ; un socialisme révolutionnaire, intrinsèquement ouvrier, retournant contre la bourgeoisie ses instruments de domination : la culture, la morale, la science, la violence, tel est le projet de Sorel qui désigne dans la réforme solidariste et le socialisme politique ses pires ennemis. La violence ouvrière contre la force répressive bourgeoise, dans l'horizon d'une libre société de « producteurs », sans classes, sans État.

Georges Sorel aurait deux dates de naissance : celle de l'état civil, le 2 novembre 1847 à Cherbourg ; celle de sa conversion à la vie de l'esprit en août 1892, lorsqu'il met fin à sa carrière d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de 1^{ère} classe, en poste depuis treize ans à Perpignan. Brusque rupture. Nouvelle vie. C'est ainsi qu'apparaît la biographie de Sorel¹⁹. Mais cette discontinuité n'est pas décisive. En scrutant une vie de Sorel avant Sorel, nous tenterons de découvrir l'origine de ses choix intellectuels et sociaux.

13. Comme en témoignent les « *Lettres de Georges Sorel à Daniel Halévy (1907-1920)* », publiées par Michel Prat, *Mil neuf cent*, N°12, 1994, pp. 151-223.

Tel est l'avis d'Hubert Lagardelle dans une lettre à D. Halévy du 13 juin 1907 : « J'ai été très heureux de vous céder la réédition des *Réflexions sur la violence* : je considère que l'essentiel c'est qu'elles paraissent à part et j'estime très heureuse votre initiative en ce sens que vous allez mettre la pensée de Sorel en communication avec un public tout différent du nôtre. »

14. Daniel Halévy, « *Les nouveaux aspects du socialisme* », *Pages libres*, N° 457, 2 octobre 1909, p. 373.

15. Frédéric Lefèvre, « *Une heure avec Daniel Halévy* », *Les Nouvelles littéraires*, 20 février 1923.

16. C'est nous qui soulignons. « *Lettres de Georges Sorel à Daniel Halévy* », *op. cit.*, lettre du 2 août 1908, p. 20.

17. G. Sorel, *D'Aristote à Marx*, Paris, Rivière, 1935, édition d'Édouard Berth, p. 261, cité par P. Andreu, *Georges Sorel en son temps*, *op. cit.* p. 167.

18. « L'analyse du machinisme et de ses effets nous fournit les moyens dans tous les ordres d'idées, de passer des aperçus subjectifs, personnels, grossiers, d'une philosophie livrée aux hasards, aux données objectives, sociales, abstraites, de la science », *ibid.*

19. G. Goriely, *op. cit.*, p. 8 : « Sorel a connu, à vrai dire, deux vies successives. »

P. Andreu, *op. cit.* p. 35 : « Il y a ainsi, dans la vie de Sorel, quarante-cinq ans de vie obscure, sur lesquels de maigres documents ne jettent que d'intermittentes et fragiles lueurs. »

I. SOREL AVANT SOREL

Nous savons peu de choses sur la vie de Sorel, plus que discret sur sa vie personnelle. Il nous a laissé un curriculum vitæ concis, unique document autobiographique, adressé à son biographe italien Agostino Lanzillo²⁰ (lettre du 20 février 2010) :

« *Ma biographie tient en quelques lignes. Je suis né à Cherbourg le 2 novembre 1847 ; j'ai fait mes études au Collège de cette ville, sauf un an que j'ai passé au collège Rollin à Paris ; j'ai été à l'École Polytechnique de 1865 à 1867.*

En 1892, j'ai laissé le service des Ponts-et-Chaussées, sitôt que j'ai pu le faire honorablement, c'est-à-dire quand j'eus été décoré (la Légion d'honneur est un brevet de loyaux services pour tous les fonctionnaires d'un certain rang) et nommé ingénieur en chef.

J'aurais pu demander la faveur (qu'on accorde à tous les fonctionnaires des Ponts-et-Chaussées) de rester en congé illimité, ce qui m'aurait permis de conserver mes droits à la retraite, mais vraiment, j'ai préféré ne pas demander de faveurs à personne et j'ai donné ma démission. »²¹

Ce raccourci brille par ses non-dits. Georges était l'aîné de trois frères. Le père, commerçant malheureux, imposa de durs sacrifices à la famille pour le remboursement de ses dettes qu'il acquitta scrupuleusement jusqu'au dernier sou. Sa mère était la fille d'un officier d'Empire décoré par l'Empereur sur le champ de bataille. Chrétienne d'une religion profonde et sévère. Georges Sorel grandit dans une ambiance familiale où les valeurs d'honnêteté civile croisaient celles de l'honneur militaire sur fond de piété janséniste. La fratrie était douée en mathématiques. Georges a laissé le souvenir d'un surdoué, et d'un « original ». Il entre en bon rang à l'École Polytechnique, opte pour les Ponts. Ses deux frères, à leur tour, intégreront l'École, l'un choisissant la carrière militaire (artillerie), l'autre les manufactures d'État (ingénieur chimiste).

Au dire de son biographe Pierre Andreu, Georges Sorel « puisa dans le premier enseignement religieux de sa mère ce besoin d'une morale sublime qui le poursuivit toute sa vie »²². Ce pur Normand jamais ne parlera de sa province, alors que l'heure était à l'« enracinement », Barrès exaltant la Lorraine,

Péguy la Beauce, Maurras la Provence. Hors terroir, hors classe sociale, comme de nulle part et n'appartenant à personne, Sorel était l'homme du détachement, la seule attitude qu'il estimait convenir à l'intellectuel. L'expérience de la réprobation sociale à l'endroit de sa famille déclassée par ses dettes, a-t-elle joué dans son indifférence de classe et son mépris pour la bourgeoisie, et justifié une marginalité volontaire ?

Le déroulement de sa scolarité et son entrée dans la vie professionnelle ont tenu Sorel à l'écart du désastre national de 1870 et de la Commune. L'éloignement géographique achèvera de le protéger des événements et de la vie politique. En juillet 1870, il est nommé à Corte ; en juillet 1871, à Albi ; puis, successivement, à Draguignan, Gap, Mostaganem (1876), enfin à Perpignan en 1879.

Il accomplira dans cette ville treize années d'activité en qualité d'ingénieur, et, non sans fracas, démissionnera en août 1892 pour vivre ailleurs de ses rentes, autonome et autarcique.

La notice biographique fait silence sur un événement intime et dramatique : le compagnonnage de Georges Sorel et de Marie Euphrasie David (1845-1897). L'amour, le deuil de sa vie. À sa façon pudique et indirecte, Sorel a rendu hommage à son amie dans un article « *Jean-Jacques Rousseau* », publié en juin 1907 dans *Le Mouvement socialiste* ; la comparaison était transparente entre Jean-Jacques et Thérèse, et Georges et Marie :

« Heureux l'homme qui a rencontré la femme dévouée, énergique et fière de son amour, qui lui rendra toujours présente sa jeunesse, qui empêchera son âme de jamais se contenter, qui saura lui rappeler sans cesse les obligations de sa tâche et qui parfois même lui révélera son génie. »

Admirable phrase, dit Pierre Andreu, que Georges Sorel répétera souvent²³. Il évoque dans une lettre à Benedetto Croce, au décès de Marie (1897), « la forza del primo amore ». Inconsolable, il inscrit le souvenir de la compagne au fronton de ses livres, et du plus fameux d'entre eux : « À la mémoire de la compagne de ma jeunesse, je dédie ce livre tout inspiré par son esprit. »²⁴

20. Agostino Lanzillo, *Gioglio Sorel*, Rome, Libreria editrice Romana, 1910.

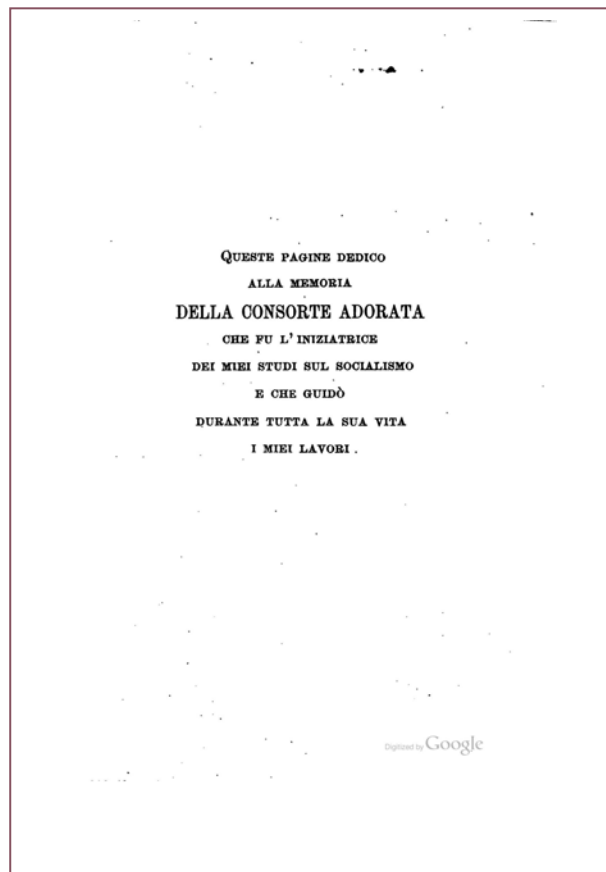
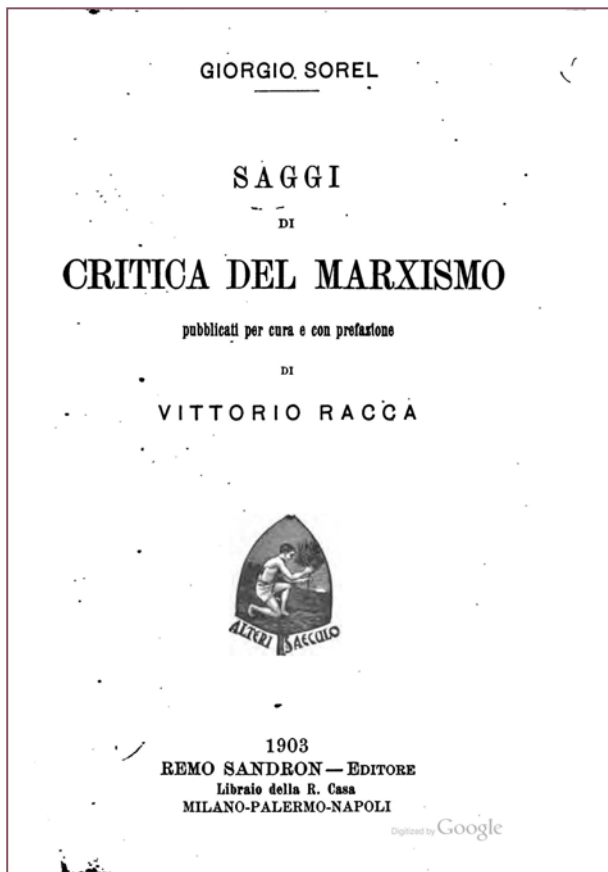
21. P. Andreu, *op. cit.*, p. 35. Cité aussi par G. Goriely : *op. cit.*, p. 8, et René Johannet : *Itinéraires d'Intellectuels*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1921.

22. P. Andreu, *op. cit.*, p. 25.

23. A. Lanzillo : lettre du 20 février 1910. A. D. Halévy : lettre du 26 août 1907.

24. Il discute de la dédicace avec son éditeur D. Halévy (lettre du 26 août 1907), l'interroge sur le protocole en la matière, lui rappelle sa dédicace en italien à *Saggi di critica del marxismo* (1903) : « Questa pagina dedico alla memoria DELLA CONSORTA ADORATA que fu l'iniziatrice dei mei studi sul socialismo e che me guido durante tutta la sua vita i mei lavori. » (Cette page est dédiée à la mémoire de ma compagne adorée qui fut l'initiatrice de mes études sur le socialisme et qui m'a guidé durant toute sa vie dans mes travaux.)

La dédicace ne figurera que dans la première édition des *Réflexions*.



Il avait rencontré Marie à Lyon en 1875, employée dans un grand hôtel après avoir été ouvrière dans l'industrie textile. Elle était née dans une famille de paysans pauvres du Jura. Illettrée, Georges Sorel lui fit donner, selon son biographe Pierre Andreu, « une instruction étendue » qui « développa ses grandes qualités naturelles ». De leur rencontre Sorel « data son éveil à la vie, et même à la vie de l'esprit ». Si elle n'a pas converti Georges Sorel au socialisme (elle était parfaitement indifférente à la politique), son dévouement aux pauvres « a sûrement achevé de le convertir à l'amour des humbles et des déshérités à travers la charité d'un christianisme agissant » et comblera de ses dons les Petites sœurs des pauvres de Perpignan²⁵. « C'est ainsi que notre vie intellectuelle dépend en grande partie du hasard d'une rencontre. »²⁶

En 1889, Sorel prend ses fonctions à Perpignan, avec le titre d'ingénieur chargé du « service ordinaire » de l'arrondissement de Perpignan, auxquels sont rattachés le service du port de Port-Vendres, le contrôle des travaux de la ligne ferroviaire Prades-Perpignan et le contrôle d'exploitation des Chemins de fer du Midi.

A. Le citoyen dans la cité²⁷

Alors que son titre d'ingénieur des Ponts pouvait lui ouvrir les portes de la meilleure société, Georges Sorel, « rebelle » (E. Frenay), s'installe dans un quartier mal famé, peuplé par des chiffonniers, des cordonniers, des ramoneurs, une rempailleuse de chaises, au n° 13 de l'impasse des amandiers, dans une maison où logent des maçons et un portefaix. Proche d'une maison close. Il vit en union libre avec Marie Euphrasie David. Plus tard le couple s'installe au premier étage d'une maison bourgeoise, au 21 rue des mulets (devenue rue Auguste Blanqui), face à l'église de La Réal, fréquentée par Marie David, « sur une placette ensoleillée occupée par une fontaine où viennent boire les vaches des laitiers du quartier ».²⁸

Ses fréquentations sont marquées à droite. Une amitié sincère et fidèle le lie aux frères Jean et Henri Bertran de Balanda ; au chanoine Torreilles, professeur au Grand Séminaire. Il admire l'ascétisme et la sainteté de l'archiprêtre de la cathédrale de Perpignan, l'abbé Metge, qui loge dans un taudis en ruine.

25. P. Andreu, *op. cit.*, p. 41.

26. G. Sorel : « *Jean-Jacques Rousseau* », *art. cit.*

27. Nous utilisons l'article d'Étienne Frenay, « *Georges Sorel à Perpignan (1879-1892)* », *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, CVIII, 2001, pp. 246-271, aimablement communiqué par la Médiathèque de Perpignan.

28. Étienne Frenay, *art. cit.*, p. 250.

Sa qualité d'ingénieur hydraulique l'associe à l'hygiénisme départemental²⁹, expression officielle de la réforme sociale et résultat légal d'un siècle de philanthropie militante : construction des écoles, des cimetières, surveillance de la pollution des eaux, de la fabrication du vin, de la fabrication des cerceaux en zinc, etc., en qualité de membre du Conseil départemental de l'hygiène publique. En mars 1881, le Conseil inspecte l'École normale de jeunes filles dont trois élèves ont été victimes de la fièvre typhoïde, l'une d'entre elles étant décédée. Georges Sorel rédige le rapport qui met en cause une fosse d'aisances qu'il conviendrait d'isoler de toute urgence. Les préconisations du Conseil d'hygiène sont lettre morte. Dix ans plus tard, en avril 1892, dans la même école, deux cas de typhoïde sont signalés, dont l'un s'avère mortel. L'enquête révèle que le puits qui alimente l'école en eau « est infecté par le voisinage des fosses dans lesquelles s'accumulent les matières fécales ».

Pendant l'été 1884, une épidémie de choléra frappe la ville et tue 94 personnes. Le Conseil départemental, qui se réunit au moins une fois par semaine, met en cause l'infection de l'eau du vieux canal dit Las Canals qui alimente la ville. Les défauts du canal étaient connus depuis longtemps, et plusieurs projets avaient été mis en échec du fait des résistances des communes riveraines. Sorel avait d'ailleurs refusé, contre l'avis de son chef de service, d'assurer la direction des travaux.

Les péripéties qui ont marqué la remise en état de ce canal révèlent à Sorel, comme à l'état expérimental, les mécanismes de la corruption inhérente à la politique locale : l'usage des pots-de-vin qu'il rappellera dans sa critique de la démocratie. Les travaux réalisés de 1883 à 1886, grevés de malversations et d'irrégularités administratives, se voient opposer, par Sorel, un refus de réception. Pire. Le maire de Perpignan est accusé par un journaliste d'avoir reçu de l'entrepreneur une somme de 50 000 francs. Le maire porte plainte pour diffamation, délit de presse alors passible de la cour d'assises. L'affaire est jugée en 1887. Le maire est condamné, le journaliste acquitté. Sorel, témoin capital, a témoigné des malversations. Il acquiert dans la presse – *L'Indépendant*, républicain ; *Le Roussillon*, royaliste – un statut d'expert, garant technique et moral de la réalisation de ce chantier vital pour Perpignan.

Les travaux reprennent. En octobre 1889, Sorel oppose une fin de non-recevoir à la demande de réception provisoire des travaux. Outrepassant son

avis, le conseil municipal vote la réception des travaux. Décision annulée par le Préfet qui suit l'avis de Sorel. Un élu municipal, Bourrat, jeune ingénieur au début de sa carrière politique, allié de Sorel dans l'affaire du canal, obtient la reprise des travaux dans le cadre défini par Sorel. Les travaux peuvent paraître en bonne voie lorsque Sorel quitte Perpignan et reçoit une chaleureuse adresse du conseil municipal, « considérant que ce fonctionnaire avait rendu de grands services à la ville de Perpignan » et s'était attiré les sympathies de la ville tout entière ».

B. L'ingénieur hydraulique et le contentieux des eaux³⁰

En décembre 1879, Sorel est affecté à temps plein au « service hydraulique spécial » des Pyrénées-Orientales en pleine crise de phylloxéra. Créé en janvier 1879 par le ministre des Travaux publics Charles de Freycinet à la demande du préfet des Pyrénées-Orientales, il entrait notamment dans la mission de ce service, en charge de l'irrigation départementale, « d'amener promptement dans les vignobles les eaux nécessaires à la submersion » (lettre du ministre au premier titulaire du poste, l'ingénieur Denamiel³¹, 29 mars 1879). En effet, l'une des mesures défensives contre ce puceron résistant, consistait à l'asphyxier sous la pression hydraulique exercée sur le sol, la submersion. On avait en effet constaté que le puceron ne survivait pas à une immersion prolongée des ceps (40 jours).

Tel est, lorsque Sorel succède à Alfred Denamiel, le contexte agricole dont les enjeux économiques, sociaux, scientifiques et politiques ont été mis en évidence par Quentin Sintès³². La technique de la submersion appelant une nouvelle régulation des eaux, l'ingénieur Denamiel avait relancé les études techniques relatives aux barrages réservoirs, et remis à l'ordre du jour les projets qui dormaient dans les cartons de ses prédécesseurs. Le département comptait deux cents syndicats d'usagers. La compétition mettait en action propriétaires, industriels, entrepreneurs, élus, fonctionnaires, État. La demande d'eau en aval, soit pour la submersion des vignes, soit pour une fertilisation des sols préalable à une reconversion culturale, rencontrait des résistances en amont. Le conflit était d'autant plus vif que les plaines fertiles et irriguées étaient vouées à la production de fruits et de fleurs, tandis que les pays de coteaux, secs et arides, constituaient les lieux privilégiés de la vigne. Mais la demande en vin et la rémunération de la production viticole ont inversé

29. Nous devons toutes nos informations à l'article de E. Frenay, *op. cit.*, en particulier pp. 255-258.

30. Alice Ingold, « *Penser à l'épreuve des conflits. Georges Sorel ingénieur hydraulique à Perpignan* », *Mil neuf cent*, 2014/1, n° 32, pp. 11-52. Article pionnier qui montre la pratique de Sorel, ingénieur de terrain, construisant à partir de son expérience concrète, les notions apparemment abstraites du théoricien.

31. Denamiel, grand-père de Claude Simon (1913-2005), viticulteur à Salses, écrivain, prix Nobel 1985.

32. Quentin Sintès, *La submersion des vignes et la trajectoire de la monoculture viticole pendant la crise du phylloxéra*, (1871-1885), Master d'histoire, IEP Paris, 2021.

la hiérarchie culturelle : la plaine s'est couverte de vignobles à haut rendement qui concurrençaient les vignobles de coteaux et bénéficiaient de droits historiques pour l'usage prioritaire de l'eau, notamment lors de la subversion des terres. La concurrence et l'inégalité devant la défense des cultures exaspéraient le conflit entre l'amont qui excipait de concessions restreintes, et l'aval titulaire de droits historiques. Conflits multidimensionnels autour de cette irrigation gravitaire qui commandait la prospérité de toute une société rurale : oppositions de communautés, rixes et violences physiques, menaces verbales, intimidation des fonctionnaires, pétitions, libelles, procès, joutes oratoires, clanisme, manœuvres électorales, clientélisme politique, démagogie, pots-de-vin. Conflits de classe : amont défavorisé contre aval fortuné ; solidité des droits historiques de la plaine contre harangues sociales des « orateurs de village » (Georges Sorel) *partageux* dans l'esprit de 1848.

Dans ce département d'antique irrigation, arrosé par trois fleuves³³, Sorel fait l'expérience de la violence née des conflits de droits³⁴ :

(1) droits acquis à titre onéreux sous l'Ancien Régime, antérieurs à la réunion du Roussillon à la France et garantis par le traité des Pyrénées, dont se réclamaient les propriétaires d'aval, et

(2) autorisations administratives accordées aux usagers d'amont, les « concessions restreintes ». Il s'agissait d'autorisations, données par l'administration aux usagers d'amont, de créer des canaux d'irrigation sous clause de fermeture en cas de pénurie d'eau. Clause qui n'était jamais respectée faute d'autorité de contrôle, mais surtout faute d'arrêté constatant la pénurie. Inertie de l'État, ou manque de courage de ses représentants peu soucieux de s'exposer aux réclamations. D'où les recours des

titulaires de droits acquis en aval, contre les concessionnaires restreints d'amont. Titulaires ancestraux protégés par les tribunaux judiciaires³⁵ contre « nouveaux entrants ».

Sorel remonte l'histoire de la gestion des eaux jusqu'à la Chambre des Domaines dont les magistrats avaient reconnu les « droits acquis » (et non « droits féodaux ») dont se prévalaient les membres des syndicats d'usagers. Des investigations plus poussées sur une mesure hydraulique catalane, la *meule d'eau*, le conduisirent aux sources du droit, la *lex stratae*, loi médiévale édictée par les rois d'Aragon, reconnue valide et appliquée par les tribunaux.

Sorel fut amené à distinguer la gestion du cours normal des eaux et leur « partage » réglé par des titres de droit acquis sous l'ancien régime, dont le contentieux relevait du droit privé ; et les eaux « surabondantes », ou la « pénurie d'eau » justifiant le domaine de compétence de l'administration et du droit public. Frappés d'inexistence par la loi Le Chapelier en 1791, les syndicats d'usagers ont perdu leur juge naturel et leur caractère de droit privé. Les deux cents syndicats d'usagers des Pyrénées-Orientales, quoique libres, c'est-à-dire dispensés d'autorisation, subissent l'attraction du droit public et l'arbitraire de l'État.

Sorel critique expressément les abus de pouvoir de l'administration, l'empiètement de l'État sur les libertés privées, les décisions des ingénieurs hydrauliques dont les solutions techniques, tels les projets « chimériques » de barrages réservoirs, n'ont d'autre but que de calmer l'opinion publique. Il s'oppose formellement aux projets de retenues d'eau³⁶, montre les notoires insuffisances techniques antérieures dont aucun ne passera au stade de la réalisation³⁷,

33. L'Agly, la Têt, le Tech, cours d'eau mineurs, ni navigables ni flottables, qui se jettent dans la Méditerranée. Le Tech avait fait l'objet d'une ordonnance en 1845 dont l'application s'avéra génératrice de conflits. Sorel sera chargé de la réécrire.

34. Quatre théories juridiques s'affrontent sur la propriété des eaux :

1°) un publicisme intégral : l'appartenance au domaine public ;

2°) un privatisme intégral : l'entière propriété des riverains ;

3°) une théorie mixte structurelle/naturelle : attribution du lit aux riverains, et qualifications des eaux courantes en *res communis* ;

4°) une théorie mixte fonctionnelle/ naturelle : appropriation spécifique de l'eau lorsqu'elle est utilisée comme force motrice d'un moulin ou affectée à l'irrigation, et droit d'usage commun hors de ces deux cas.

35. Notamment un arrêt de cassation en 1838 reconnaissant l'authenticité *des droits historiques* (et non féodaux, abolis par la législation révolutionnaire).

36. « Il est de notoriété publique que Tastu, ingénieur en chef, est personnellement hostile à la plupart des projets de barrages et que l'on attribue à l'action personnelle de M. l'ingénieur en chef la décision qui a réuni entre les mains de M. Sorel tout le service [hydraulique] et dont la conséquence a été l'abandon des études hydrauliques. » *Lettre du Préfet des Pyrénées Orientales au ministre des Travaux Publics*, 14 octobre 1889. Cité par A. Ingold, *op. cit.*, p. 31. E. Frenay note, *art. cit.*, pp. 247-248 : « À ses débuts à Perpignan, ses rapports avec Antoine Tastu, le directeur du service, un vieil homme autoritaire, sont difficiles. Il [Sorel] déclarera plus tard, en 1909 : « L'homme de valeur ne peut occuper dans l'État la place qui lui est due qu'autant qu'il a su se plier à des concessions qui le ravalent au nombre des hommes ordinaires » et lui-même n'est pas disposé à transiger facilement.

37. D'ailleurs la technique de la submersion des vignes ne donne pas les résultats escomptés. Elle est coûteuse en ressource. La qualité de l'eau s'avère parfois trop oxygénée pour être efficace, ou bien est absorbée par le sol.

Quentin Sintès, *op. cit.*, soulève un problème de classe sociale : la demande de submersion émane essentiellement de l'élite agricole, des notabilités. Le conflit amont-aval révèle simultanément l'incidence de la topographie et la rivalité de classes.

Une loi votée le 15 janvier 1878, portée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce Pierre Teisserenc de Bort, entend intensifier la lutte contre le phylloxéra en substituant l'administration au propriétaire pour appliquer certains remèdes :

dénonce aussi des projets à caractère purement électoraux³⁸, ou donnant lieu à des menaces verbales adressées aux fonctionnaires.

C. Gérer et juger le droit à l'eau

Droit privé contre droit public. L'ingénieur hydraulique, dépassant son rôle de pure technique, interroge, à partir du contentieux hydraulique départemental, l'histoire de la gestion du « partage » des eaux, les titres des usagers et leur genèse, le fondement de l'action administrative et du rôle de l'État. Pour une bonne justice distributive de la ressource, il importait de disposer d'unités de mesure et de jaugeages fiables. On a vu comment Sorel avait tenté de redécouvrir l'unité de mesure antérieure au système métrique qui avait servi à « partager » les eaux : la *meule d'eau*. Il remet en cause la règle du « demi-litre » d'arrosage par hectare et par seconde, mesure considérée comme suffisante pour l'irrigation en Roussillon, inférieure de moitié à la pratique d'irrigation en Provence. Règle faussement scientifique, trompeuse mais réellement politique parce qu'elle est admise par tous et concourt à la paix publique.

C'est sur la base du *demi-litre* que fut établie l'ordonnance de 1845³⁹ relative à la vallée de la Têt, dont l'application s'avéra désastreuse, que Sorel eut mission de réviser. « Dans tout le dossier, on ne trouve aucun argument en faveur de la règle du demi-litre, elle fut cependant adoptée ; mais il n'est pas difficile de découvrir sous quelles influences fut rédigée l'ordonnance de 1845. Il ne convient pas d'insister plus que de raison sur une mauvaise action ; mais il était important de prouver que la responsabilité tout entière appartient à un gouvernement, depuis

longtemps oublié, qui ne brillait pas par excès de délicatesse. Il était important de prouver que cette règle n'a été basée sur aucune expérience.⁴⁰ »

Invoquée par les ayants droit de l'amont, une théorie apparaît vers 1840, selon laquelle plus on arrose les terres d'amont, plus on irrigue la plaine⁴¹. Il s'agit moins d'une théorie que d'une « nébuleuse d'observations, de propositions, d'hypothèses » éco-hydrauliques discutées entre 1840 et 1890, embrassant tous les paramètres de la conservation et de la circulation des eaux dans leur cadre naturel, orientées vers une conclusion : « Les arrosages des montagnes ne sont pas nuisibles à ceux des plaines. »⁴² On le voit, la science est convoquée à des fins contentieuses : elle permet, au nom des lois de la nature, une remise en cause des droits acquis. Se référant aux études (1867) de son collègue Vigan, ingénieur de l'arrondissement de Prades, qui invoquait l'argument de la reproduction des eaux, Sorel, sans en rejeter a priori le principe, estimait la théorie non démontrée : « En résumé, il n'a été fait aucune expérience de nature à prouver la reproduction des eaux. La théorie n'est pas démontrée. Aucun argument scientifique n'est produit, et l'auteur n'est guère sorti des généralités. »⁴³

D. Naissance d'un sociologue

Les études des anciennes unités de mesure catalanes ont amené Georges Sorel sur le terrain d'une véritable « archéologie du savoir » et transformé l'ingénieur des Ponts en ingénieur agronome, également économiste, historien, juriste, observateur politique, sociologue d'un « fait social total »⁴⁴ : la pratique de l'irrigation en Roussillon. La ressource en eau n'est pas un engrais. Elle n'améliore pas la

arrachage des vignes, désinfection des sols, mesures applicables aux coteaux de Prades et de Céret pour protéger les vignobles de plaine. *Op. cit.*, p. 141.

38. Le 20 août 1890, Sorel rédige un rapport confidentiel et personnel que sa hiérarchie transmet à l'autorité de tutelle. Il porte à sa connaissance que « le canal de Bohère a été construit et administré pour en faire un usage électoral ». Il dénonce également l'inertie du receveur, dépendant du promoteur du canal, en matière de collecte des redevances due par les souscripteurs de l'ouvrage.

39. Georges Sorel : « Note sur les bases des règlements d'arrosage », *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*, Volume XXXI, 1891, pp. 103-188, *cit.* p. 43. « On fit alors table rase de tous les anciens droits acquis ; on mit sur le même pied les anciens et les nouveaux usagers, sous prétexte de s'élever au-dessus de la sphère des intérêts privés. »

40. Georges Sorel, *ibidem*.

41. Jeanne Riaux : « La reproduction des eaux par les arrosages. Historique et actualité d'une théorie », *Les conserveries mémorielles*, 2007/2 pp. 1-17.

42. Alice Ingolt : « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle. Administration, droits et savoirs », *Annales. Histoire. Sciences sociales*, 2011/1, pp. 69-104.

43. Georges Sorel, « Note sur les bases des règlements d'arrosage », *art. cit.*, p. 147.

44. Les approches de G. Sorel correspondent aux faits sociaux « d'ordre anatomique ou morphologique », base des « manières d'être », du « substrat de la vie collective », des « manières d'être collectives » que Durkheim classe comme compléments ou supports des faits sociaux correspondant aux « manières d'être », d'« ordre physiologique ». (*Les règles de la méthode sociologique*, chapitre 1^{er}, « Qu'est-ce qu'un fait social ? » Paris, Payot classique, 2021, p. 71.)

Marcel Mauss définit le caractère « total » des « phénomènes sociaux totaux » comme exprimant « à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales – et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques – et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution ; sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions. » *Essai sur le don, L'année sociologique 1924-1925, réimpr.* 2007, Paris, PUF, *Introduction, programme*, p. 66.

qualité des sols mais celle des cultures, et dans certaines limites : la croissance d'une partie du cycle végétal. L'eau est un « excitant nécessaire », un « véritable moteur qui met en mouvement les forces végétales » jusqu'à un certain seuil : la « valeur *cardinale* de l'excitation » ; au-delà, l'utilité de l'arrosage décroît et peut devenir nocif. Ce sont les lois naturelles de la production agricole qui dictent le véritable règlement du partage des eaux. Le bon emploi de la ressource doit être cherché dans son utilité agronomique. Telle est sa finalité première dont découlent les modes de répartition, intégrés dans des structures agraires construites patiemment par des générations dans le temps, et porteuses d'un savoir-faire qu'il convient de redécouvrir. « Aujourd'hui on sait qu'il n'existe pas de quantité nécessaire et suffisante pour l'arrosage, que la culture peut consommer *utilement* des volumes d'autant plus grands qu'elle est intensive. »⁴⁵

Sorel oppose culture extensive, agriculture des zones arides de coteaux ou de montagne, à la culture intensive de la plaine où fleurissent jardins et vergers. Il est conscient de l'action transformante des canaux d'irrigation sur le paysage agricole et la constitution du milieu humain, ses habitus, ses rapports sociaux, son économie, dans un cycle temporel long qui capitalise patience, continuité, intelligence de l'effort humain, et structure les règles de succession et la transmission des vertus.

« Le perfectionnement de l'agriculture par l'irrigation comporte une transformation presque complète des usages et des procédés ; presque toujours elle se lie avec des modifications dans la tenure de la terre et elle exige un grand développement de la population. Il ne faut pas seulement beaucoup d'argent, beaucoup d'activité et d'intelligence, mais il faut aussi beaucoup de temps pour que le nouveau régime arrive à produire tous ses effets. »⁴⁶

Il décrit, pose comme modèle ou prototype économique et social, le domaine rural « qui, a servi de type économique aux théoriciens du droit civil, [où] tout était organisé en vue des héritiers, en sorte qu'on aurait pu dire de ceux-ci qu'ils étaient les seigneurs cachés de la terre : le propriétaire actuel n'étant que leur mandataire ». Il voit dans les associations syndicales agricoles chargées de la tenure des canaux, la survivance d'institutions anciennes gérant les territoires, « l'association complète qui engage les hommes », plus stable que ne le fait « la fabrique moderne décrite par Marx » ; en un mot, emprunté à Marcel Mauss : « un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés »⁴⁷ ; ou, selon

l'heureuse formulation d'Alice Ingold : « un héritage qui lie les hommes au-delà de leur *volonté*, et qui les lie par des liens sédimentés par les *choses* ». ⁴⁸

Sorel a souligné la centralité du *droit civil* – essence du droit –, et le rôle fondateur, la primauté des *droits réels* sur les droits personnels. Il a toujours salué la *jurisprudence* – source du droit – des tribunaux judiciaires statuant en droit sur les titres de propriété et les priorités qui en découlaient, et non en équité au nom de l'égalité. Il n'a que défiance pour les économies factices, sentimentales, purement sociales, dans l'esprit socialiste de 1848, portées au nom de la fraternité par des « orateurs de village », avocats des zones infertiles, naïfs, mais écoutés. Les primo-créanciers de la ressource ne doivent pas être lésés. De ce que l'eau est socialisée, il n'en résulte pas qu'elle doive être également répartie : « Les socialistes fraternels ne comprennent pas ce qu'ils disent. Ce n'est pas au nom de la fraternité mais au nom de la raison d'État que l'on peut imposer de pareils sacrifices. »⁴⁹

E. Un discours critique

Durant ses années en Roussillon, Sorel a déploré les ingérences de l'État, ses abus de pouvoir, mais non moins, ses faiblesses, voire ses démissions lorsqu'il ne fait pas appliquer ses règlements. « La notion de l'État devient, de plus en plus, confuse en notre siècle. »⁵⁰ L'inspiration conservatrice libérale de son action et de ses analyses n'est pas douteuse. Il ne cède pas à l'illusion de la toute-puissance de la technique et se défend de l'idéologie saint-simonienne qui imprègne l'École Polytechnique. Sa résistance déclarée au « solutionnisme technique » des barrages-réservoirs le montre. Les idées directrices de son action et de sa pensée tiennent en quelques maîtres-mots : (1) la *démonstration* au sens scientifique, logique et mathématique du terme ; mathématicien hors pair, il calcule avec précision, restaure les équivalences des mesures stipulées dans les conventions d'eau et démonte les mécanismes de calcul utilisés par les ingénieurs des siècles précédents appréciés en relation avec le machinisme de l'époque ; il est critique des études de ses contemporains et des sophismes qui grèvent leurs rapports ; il met à jour l'absence de calcul, l'imprécision, les fausses évidences, les appréciations juridiques erronées qui faussent l'action publique ; (2) l'*expérience* désigne aussi bien les leçons pratiques du réel, que la science expérimentale et la sagesse de la jurisprudence, c'est-à-dire le droit en action sur des cas concrets ; née du contact avec le réel, l'expérience est source de vérité ; elle est transmissible

45. G. Sorel, *ibidem*, p. 109.

46. G. Sorel, *ibidem*, pp. 151-152.

47. M. Mauss, *op. cit.*, p. 68.

48. A. Ingold : « Penser... », *art. cit.*, p. 48.

49. G. Sorel, *art. cit.*, p. 163.

50. G. Sorel, *ibidem*, p. 173, note 1.

et constitue le lien qui relie le passé au présent ; (3) le *calcul des probabilités*, qui conditionne notre compréhension de (4) la *vie pratique* : « Dans la vie pratique, il n'existe rien d'absolu ; toutes les questions se ramènent à des problèmes de probabilités. »⁵¹ Il déplore que la maîtrise du calcul des probabilités soit réservée aux officiers chargés des études logistiques et aux actuaires des compagnies d'assurances ; « c'est là certainement, un grand malheur ». Lui-même s'est efforcé d'appliquer le calcul des probabilités aux températures, aux gelées printanières, aux étiages des rivières, et a produit deux articles sur le sujet : l'un en collaboration avec le docteur Fines, président de la société météorologique départementale : « *Probabilités des prévisions de gelées printanières à Perpignan* » (*Bulletin de la commission météorologique des P-O*, 1886), l'autre sous son nom : « *Le calcul des probabilités et l'expérience* » (*Revue philosophique*, 1887).⁵²

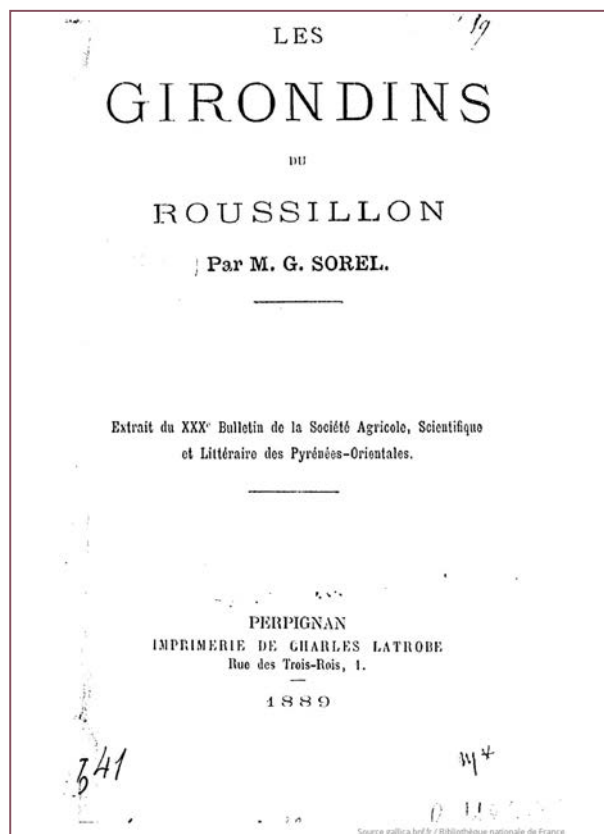
F. Communauté intellectuelle, apprentissages

On ne saurait séparer la formation intellectuelle de Sorel de la petite communauté savante que rassemble la Société agricole scientifique et littéraire (SASL) des Pyrénées-Orientales, notamment le chartiste Jean-Auguste Brutails⁵³ (1859-1926), Directeur des Archives départementales, auquel succédera Émile Delplanque (1865-1915), et le chanoine Philippe Torreilles (1859-1926)⁵⁴, professeur de dogme au Grand Séminaire, historien reconnu, avec lesquels Sorel entretiendra non seulement un riche commerce intellectuel, mais une amitié qui se prolongera bien au-delà de son départ de Perpignan.

Historiens, collaborateurs du Bulletin de la SASL, ou d'autres revues savantes comme la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, ils dirigent leurs recherches suivant la « critique moderne », soit une méthode sociologique, celle qui inspire un Simiand et préfigure l'*École des Annales* : « Pour connaître le vrai état juridique d'un peuple, il faut consulter les actes de sa vie pratique, dépouiller les cartulaires, les recueils judiciaires, les minutes des notaires. »⁵⁵ Dans le même esprit, Philippe Torreilles déclare, en

préambule à son histoire de la Révolution française en Roussillon : « Notre but est de saisir, dans le drame qui va se dérouler sous nos yeux, ce qui en fait l'importance : la lutte des idées et des classes. »⁵⁶

Le centenaire de la Révolution relance, face aux hagiographies et ostentatoires célébrations républicaines, les études historiques critiques⁵⁷ : exploitation d'archives, mise à distance, essai d'évaluation, jugement des acteurs. Sorel publie dans le Bulletin de la SASL une étude sur « *les Girondins en Roussillon* ».



Georges Sorel y étudie d'aussi près que possible une figure locale, Lucia, procureur-général-syndic : « Nous l'avons dit, Lucia était avant tout le type d'une classe ; les gens qui peuvent être employés comme type manquent d'originalité : il n'en a pas du tout. L'étude de ce personnage nous apprend très bien quel était l'état intellectuel de la haute bourgeoisie

51. G. Sorel, *ibidem*, p. 154.

52. E. Frénay, *art. cit.*, p. 262.

53. Auteur notamment d'une *Étude historique de la LOI STRATAE* (article 72 des usages de Barcelone), Paris, Larose et Porcel, 1888.

54. C'est le chanoine Torreilles qui fait admettre Sorel à la SASL des P-O. en 1888.

55. J.-A. Brutails : « *Condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge* », *Le Roussillon*, 24 septembre 1911. cité par A. Ingold, « *Penser...* » *op. cit.*, p. 42.

56. Philippe Torreilles : *Histoire de la Révolution en Roussillon. Perpignan pendant la Révolution (1789-1800)*, 3 vol. Perpignan, Latrobe, 1896-1898. Cité par Mathias Delcor, « *Les prêtres érudits du Roussillon au XIX^e et XX^e siècle* », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1985/186, pp. 25-46. Il est présenté en ces termes : « Torreilles a été un érudit infatigable, travaillant toujours de première main sur des documents d'archives, avec méthode et rigueur. »

57. Le centenaire contenait des virtualités polémiques qui se manifestèrent, à Perpignan, par l'opposition de deux bastions : les Archives départementales (réactionnaires), la Bibliothèque municipale et son responsable Vidal (républicain). Sur les affrontements érudits mais publics, par articles de presse, et la critique brutale des travaux de Vidal (via *Le Roussillon*, royaliste), voir le rôle actif de Sorel : E. Frénay, *art. cit.*, p. 263.

dans la province, à la fin du XVIII^e siècle [...] L'indifférence religieuse et politique caractérise la classe si nombreuse à laquelle appartenait Lucia. »⁵⁸ Le travail de Sorel soutient brillamment la comparaison avec ceux de ses amis chartistes ou historiens : la documentation est de première main, organisée suivant une action et une progression dramatique, qui met en relief l'histoire comme destin, dont les personnages sont les jouets.

L'historien, par le choix des documents, leur découpage, leur mise en scène, imprime au pur et strict récit historique des destins individuels, l'intensité du roman. Il fait paraître sur théâtre de l'histoire un nouvel acteur : la classe sociale, et souligne dans le personnage de Lucia la médiocrité de ceux qui n'ont d'autre individualité que d'être le produit de leur classe. Faut-il pressentir dans ce jugement une attitude personnelle de Sorel dans ses relations avec sa classe sociale, lui qui se montrera si libre à l'égard de tous les milieux ?

Georges Sorel étudie, sous un angle aliéniste, le cas de François Ducruix, un obscur lieutenant révolutionnaire, maratiste, en conflit avec sa hiérarchie, que les circonstances ont placé sous juridiction roussillonnaise. Il en appelle à Marat et aux plus hautes autorités de la Révolution contre les autorités locales. L'étude se déroule sur fond de menace de guerre avec l'Espagne. L'étude psychologique de Sorel reste tributaire des analyses réductrices de Hippolyte Taine alors considéré comme le maître analyste des ressorts psychologiques par lesquels s'explique la Révolution. Sorel complète Taine par Lombroso, et importe, à cette occasion, le mot, bizarre à nos oreilles, un peu magique, mais sans avenir, de « *mattoïde* » (en italien *matto* signifie fou). Lombroso est le théoricien du « criminel né ». Ayant déploré le mauvais accueil des travaux de Lombroso en France, Sorel entend lui rendre justice, malgré les obscurités de sa pensée et le peu de soin qu'il prend de l'exposer bien. Son intérêt pour Lombroso ne se démentira pas dans son œuvre ultérieure.

La Révolution est-elle un temps et un lieu de folie, l'opéra des passions aberrantes ? Elle demeure moins un événement qu'une question, une énigme, une anomalie. « La Révolution ne pourra être parfaitement comprise que le jour où l'on aura étudié les *mattoïdes* qu'elle a produits. » On reconnaît le tableau clinique que Taine a dressé de Marat, révèle une maladie politique spécifique dont il représente le type : fou lucide, avorton, difforme, exalté, surexcité, automate de la pensée, prolix, humanitaire sanguinaire⁵⁹. Ducruix souffre d'un délire de persécution, d'une fureur vindicative et délatrice dont témoigne sa correspondance intarissable. Sorel confirme

l'état mental du personnage par l'analyse graphologique. D'une inflexible volonté, Ducruix est capable du plus grand dévouement et d'un désintéressement sans faille. Il se fait gloire d'avoir participé aux massacres de Septembre [1792], et se montre, en même temps, préoccupé de justice sociale : symptôme de maratisme aigu. L'antipathie de Sorel pour la Révolution sera constante. Elle est, à ses yeux, le produit d'un siècle léger, le XVIII^e : la réalisation de sa philosophie simpliste et abstraite, l'œuvre de la classe bourgeoise. Une bourgeoisie sentimentale et féroce. Sorel ne variera pas sur ces caractères de la bourgeoisie, identiques en 1793 et en 1871.

G. Contributeur scientifique confirmé, moraliste débutant

Lorsqu'il devient membre de la SASL, Georges Sorel n'en est pas à son coup d'essai. Il a publié deux articles dans la *Revue philosophique de France et de l'étranger*, fondée en 1876 par Théodule Ribot (1839-1916) qui a institué, contre la psychologie morale héritée du dogmatisme de Victor Cousin, une psychologie expérimentale, scientifique, physiologiquement fondée.

Son premier article (1886), sur les applications psycho-physiques⁶⁰, questionne le rapport entre nos actes psychiques (essentiellement nos perceptions sensorielles) et les dimensions des excitations. Sorel vise aux résultats pratiques :

- 1) les perceptions visuelles naturelles (perspective, illusions) ;
- 2) les effets lumineux (lumières des phares conjugués sur les côtes maritimes, feux de direction à l'entrée des rivières ;
- 3) les contrastes de couleurs, tel l'emploi différencié de la polychromie dans le temple de Minerve Poliade à Priène ;
- 4) les perceptions sonores dans les salles de théâtre, d'opéra et de concert.

La seconde partie est consacrée à la discussion des lois de Weber et de Fechner. La signature de Georges Sorel rejoint des plumes prestigieuses : Henri Bergson, Émile Durkheim, Joseph Delbœuf, Gustave Le Bon, Gabriel Séailles, Gabriel Tarde, Paul Souriau, Charles Féré...

Nous avons noté l'intérêt de Sorel pour les applications du calcul des probabilités à l'occasion de ses études météorologiques et son étude parallèle sur les probabilités et l'expérience (1887)⁶¹. Il y voit le modèle du raisonnement scientifique, une critique de la raison débarrassée des illusions du sentiment ou des évidences du bon sens. « Le bon sens ne peut produire que des pétitions de principe ; il consiste en dernière analyse, à répéter des idées popu-

58. G. Sorel : « *Les Girondins en Roussillon* », *BSASL*, XXX, 1889, pp. 142-224.

59. Hippolyte Taine : « *Psychologie des chefs jacobins* », *Revue des Deux Mondes*, Hachette, 1864, t. 65, pp. 325-367.

60. G. Sorel : « *Sur les applications de la psycho-physique* », *Revue philosophique* XXII, 2^{ème} sem. 1886, pp. 363-375.

61. G. Sorel : « *Le calcul des probabilités et l'expérience* », *Revue philosophique* XXIII, 1^{er} sem. 1887, pp. 51-66.

lares, et il ne saurait faire reconnaître aucune vérité nouvelle. » L'article est une réhabilitation de Laplace, et une revue du champ d'application des probabilités, des grands calculateurs, des lieux illustres du calcul des chances : Bernoulli et la vaccination, le pari de Pascal, l'homme moyen de Quételet, etc. Il conclut que le vaste champ des applications utiles du calcul des chances ne dispense pas d'une nécessaire vérification par l'expérience. Ses contributions locales et nationales marquent un intérêt particulier pour l'esthétique et les phénomènes de perception.⁶²

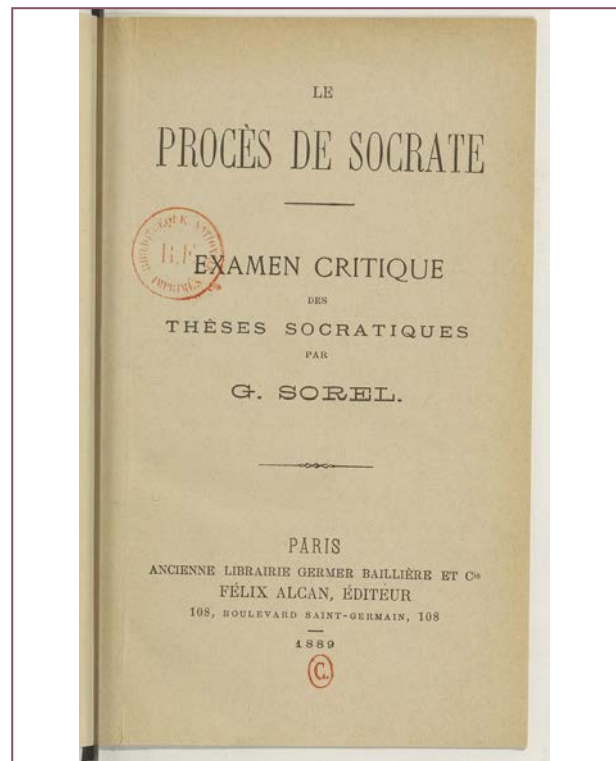
En 1889, Sorel publie deux ouvrages qu'il « jugera sévèrement »⁶³: *Contribution profane à l'étude de la Bible*⁶⁴ et *Le procès de Socrate*⁶⁵. Ces deux ouvrages, malgré leur imperfection, éclairent quelques directions de la pensée sorélienne. L'étude profane de la Bible est celle d'un homme qui a perdu très tôt la foi religieuse mais scrute les sources de cette même foi : « Présenter la Bible au point de vue religieux, serait folie ; le peuple la rejetterait. Il faut la faire entrer dans la littérature profane et l'introduire comme un ouvrage classique. »⁶⁶ L'ouvrage révèle le fond moral et moraliste de l'auteur, la leçon morale qui est à la racine de sa pensée et de son œuvre. La religion n'est pas mystique.

La lecture sorélienne du Nouveau Testament dénonce la sensiblerie des synoptiques et vide l'enseignement évangélique de tout contenu, spécialement de sa dimension de charité. Sorel, fils de son temps, agnostique et déterministe, naturalise les livres saints dans lesquels il ne veut puiser que des leçons d'énergie : initiation du peuple à la vie héroïque, combat contre l'utilitarisme, arrêt de l'idée révolutionnaire. Les anathèmes antibourgeois sont proférés, qui ne varieront guère :

« L'utilitarisme ronge la bourgeoisie autant que la plèbe. On a dit que les temps héroïques sont finis. C'est pour les gastrôlatres triomphants qu'Esaië a écrit : "Malheur à la superbe couronne des enivrés d'Ephraïm..." »

La religion de Sorel, purgée des maximes évangéliques, est *politique* en tant que discipline du peuple, comme celle de Maurras et de Barrès, de la bourgeoisie d'ordre, ou de certains tenants de l'économie libérale, tous partisans de l'« Église sans Évangile » de Renan⁶⁷. Mais il change le sens politique en y plaçant une charge explosive : *l'héroïsme*.

Remplissant le vide laissé par la religion, l'héroïsme paraît désormais la seule dimension salvifique de l'existence comme on le voit dans les personnages de Malraux. L'homme est la proie d'un dilemme existentiel : ou l'héroïsme, ou la médiocrité et son cortège d'abaissements.



Georges Sorel préfère le Socrate de Xénophon à celui de Platon. L'idéalisme platonicien est rejeté. Sorel n'admire chez les penseurs Grecs ni la contemplation des Formes et des Idées, ni leur croyance en l'immortalité des âmes, ni l'ascétisme philosophique. Mais il découvre, dans la tradition sociale des Grecs, la modération et, contre toute une tradition aristotélicienne qui exalte le loisir contemplatif, leur haute estime pour le travail, leur sagesse pessimiste qui n'altère pas leur goût de la vie, leur sens de la patrie et de l'action héroïque : « Le véritable Hellène avait un grand fond de tristesse : au milieu de ses plus éclatants triomphes, il se rappelait qu'il faut craindre un retour de fortune. » Pessimisme dérivé du tragique. Il loue leur sens du mariage et de la famille, institution sacrée, pilier de la cité. L'homme, contre toute gnose, contre toute mystique, ne peut

62. G. Sorel : « Esthétique et psychophysique », *Revue Philosophique* XXIX, 1^{er} sem 1890, -« La vision des objets élevés », *Revue scientifique* XLV, 1890, -« Contribution psychophysique à l'étude esthétique », *Revue philosophique*, XXIX/XXX, 1^{er} sem. 1890, -« Note sur le vieux pont de Céret » *BSASL* XXXII, 1891, p. 339

63. G. Goriely, *op. cit.*, pp. 30-49.

64. G. Sorel : *Contribution à l'étude sociale de la Bible*, Paris, Auguste Ghio, 1889.

65. G. Sorel : *Le procès de Socrate*, Paris Alcan, 1889, p. 396

66. G. Goriely, *op. cit.*, p. 31.

67. Maurras évoque, dans *Chemin de Paradis* (1894) : « les turbulentes écritures orientales », « les évangiles de quatre juifs obscurs », prétend ne connaître d'autre Jésus que celui de notre tradition catholique, « le souverain Jupiter qui fut sur terre pour nous crucifier », admire l'Église d'avoir « mis aux versets du Magnificat une musique qui en atténue le venin ».

Plus près de nous, un Montherlant assumera cette posture avec éclat, pour qui « le catholicisme a remis debout ce dont le christianisme avait été le principal destructeur ».

se libérer ni de sa condition charnelle, ni des liens sociaux et familiaux.

Georges Sorel, qui revendiquera le titre de métaphysicien, nie un au-delà de la condition humaine, une suprême essence du Bien, génératrice d'un empire du Bien total et obligatoire que nous découvrirait la philosophie, les philosophes, en un mot, les « intellectuels ». Il n'est de morale qu'individuelle, émanée des libres choix humains. Le mal existe, irréductible à une formule politique ou morale. Les rapports sociaux sont régis par le droit, non par des utopies morales ou politiques.

« Dans la cité idéale des socratiques, l'esprit eut été surveillé, dirigé, opprimé. Platon a renchéri sur son maître, mais il a suivi ses principes. Le citoyen ne pourrait prétendre qu'à une seule liberté, *la liberté du bien*. »⁶⁸

À travers Socrate, Georges Sorel fait, avant Karl Popper, et dans les mêmes termes, le procès de la Cité platonicienne.⁶⁹

Devenu économiquement indépendant par l'héritage de sa mère, ayant refusé la pension à laquelle il pouvait prétendre, Sorel démissionne au cours de l'été 1892, quitte Perpignan⁷⁰, s'installe à Boulogne-sur-Seine, brisant net l'élan d'une carrière brillante. Lorsqu'il s'affranchit de la vie professionnelle et provinciale pour paraître dans la République des Idées, Sorel est fort d'une expérience pratique et directe de la chose publique, d'un savoir scientifique réflexif,

qui sait s'interroger sur lui-même, d'une culture historique et sociologique stimulée par le milieu des chercheurs locaux et les fréquentes publications dans des revues savantes d'audience nationale et internationale qui lui avaient ouvert leurs portes : la *Revue philosophique de France et de l'étranger*, la *Revue scientifique*, les *Annales de philosophie chrétienne*. Les bases de sa vision du monde social sont en place. Il fera désormais des choses de l'esprit sa vie, indépendant et ombrageux.

Comment expliquer les choix politiques de Sorel à Paris ?

Il nous est apparu comme un conservateur libéral, fonctionnaire et citoyen critique des pratiques politiques. Il eût été le bienvenu à l'âge des ingénieurs-patrons dont il partageait les options productivistes et organisationnelles, hostiles à un État stérile et invasif. Il faut tenter de reconstruire le tableau de la vie industrielle où s'élabore une politique sans État ayant pour fin la paix sociale comprise comme extinction des guerres sociales par la discipline de travail et l'incorporation ouvrière dans une institution totale, l'usine. La riposte ouvrière ; la grève. La violence de Sorel se situe au plan de la violence patronale dont il partage la culture à travers Saint-Simon et Le Play. Une culture de producteurs, opposant haute bourgeoisie industrielle et travailleurs, à l'exclusion de toute forme politique médiatrice.

68. G. Sorel : *Le procès de Socrate*, op. cit., p. 7, cité par G. Goriely, op. cit., p. 42.

69. Karl Popper : *La société ouverte et ses ennemis*, 2 tomes : 1) *L'ascendant de Platon*, 2) *Hegel et Marx*, trad. française par J. Bernard et P. Monod, Paris, Seuil, 1979.

K. Popper place en épigraphe de son ouvrage un extrait des *Lois* de Platon ; « Mais le précepte le plus essentiel est que nul, ni homme ni femme, ne reste sans chef... » K. Popper : « Selon *la République*, la société originelle, celle qui ressemble de plus près à l'idée de l'État, au meilleur des États, est un royaume gouverné par les hommes les plus sages et les plus proches des dieux. » *cit.*, tome 1), p. 43.

70. Reste une lacune dans la biographie de Sorel à Perpignan : ses relations ou absences de relations avec Charles Renouvier (1815-1903) retiré à Prades, que Sorel ne pouvait ignorer. Le profil philosophique de Renouvier est heureusement stylisé par André Canivez : « Le Latin Renouvier trouve son refuge dans une morale austère et un système qui essaie de fonder la personne sur des valeurs dépassant l'individu, bien que celui-ci reste le seul acteur du drame solitaire, loin de Dieu et de la société. » *Histoire de la philosophie, Encyclopédie de la Pléiade*, Paris NRF, 1974, p. 440. Il existe des affinités entre les deux hommes. Tous deux sont anciens élèves de l'École Polytechnique ; sont des francs-tireurs de la philosophie ; se tiennent loin de l'enseignement officiel ; professent un pessimisme radical ; défendent la communauté contre l'État ; sont hostiles à l'État ; leur anthropologie intègre une catastrophe originaire, soit le péché originel chez le protestant Renouvier, soit un analogue pour l'agnostique Sorel ; tous deux invoquent un état de guerre continu ; partagent un certain pragmatisme ; sont des philosophes de la liberté. (Renouvier, héritier spirituel de Jules Lequier). Mais une différence de taille : Renouvier est républicain, auteur d'un catéchisme républicain, un ancien de 1848, un censeur sévère de la politique de la République au nom de ses valeurs fondatrices. Contre l'individualisme de Renouvier, Sorel ne sépare pas l'individu du mouvement collectif qui le porte.

II. LES FORGES DE LA PAIX SOCIALE

Daniel Halévy⁷¹ souligne l'importance de la question sociale en 1892 : « 1892 : notons cette date qui est grande ; il lui manque, pour qu'on le sache, le canon et le sang versé dont il n'y eut goutte... 1892 : l'événement, c'est l'entrée des classes ouvrières dans la vie politique. Non plus telle ou telle couche bourgeoise, qui s'assimilera aux anciennes, mais, tel quel et en masse, le peuple ouvrier. »⁷²

Il est vrai qu'en 1892, on ne peut plus ignorer la « question sociale », trop massive. Les 7 et 8 février, s'est tenu à Saint Étienne le congrès constitutif des Bourses du travail. Le 16 août commencera la grève des mineurs de Carmaux, et l'ascension politique de Jaurès. Sur 1892 s'étend l'ombre portée du 1^{er} mai de Fourmies (1891), une manifestation pacifique pour réclamer la journée de huit heures, qui s'achève par une fusillade, premiers essais du fusil Lebel : neuf morts dont huit ont moins de vingt ans, dont quatre sont des très jeunes filles. Le « Quatrième État [s'était] levé » selon le mot de Clémenceau à la Chambre.

A. Une tutelle générale : le patronage

Le patronat en eut-il conscience ? Le patronage, extension du patronat dans l'organisation du mode de vie ouvrier, s'estimait généreux à son égard en multipliant les œuvres susceptibles d'améliorer la condition ouvrière et de lui imprimer les plis, les habits, les mœurs bourgeoises, c'est-à-dire la vertu, mère de stabilité et de soumission. Le patronage trouvait son effigie dans le Code Napoléon : le père de famille dont ce Code civil décrivait la geste abstraite, et les attributs : la liberté d'entreprise, la propriété, l'autorité. La Révolution lui avait légué la précieuse interdiction des coalitions qui le mettait à l'abri des tentations du retour aux corporations et des solidarités ouvrières. Père, propriétaire, patron : ces équivalences, ce circuit psychologique et social, allaient informer la mentalité des capitaines d'industrie et justifier leur hégémonie. La bonne marche de l'industrie exigeait que fût stabilisée une main-d'œuvre volatile et imprévoyante. La classe ouvrière était à moraliser sans cesse, à maintenir sous une ferme tutelle. On ne pouvait laisser dépérir en son sein le goût du travail qui était la voie de son relèvement. L'infusion des vertus bourgeoises (le mariage en particulier) et la discipline du travail « source de bien-être et de perfection morale » constituaient les deux sources de la morale industrielle.

La nécessité s'était présentée très tôt aux classes possédantes, bourgeoises ou industrielles, de créer des œuvres spécialisées dérogeant aux pratiques

ordinaires de la charité chrétienne par leur organisation et leur caractère préventif. C'était l'objet de la philanthropie, entreprise de moralisation des classes populaires, théorisée par le baron de Gérando. L'objet s'est transformé. On secourt la pauvreté avec le souci du ciel. On gère le paupérisme à des fins terre à terre d'ordre social et d'ordre moral : à une misère systémique née des conditions de la vie sociale, il convient d'appliquer une action sociale méthodique dont la notion de prévoyance est le ressort. Le peuple, enfant imprévoyant, impécunieux, imprévisible, doit être relevé, encadré, canalisé par des institutions prudentielles : les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels dont le processus, entamé sous la Restauration, sera accéléré par le Second Empire qui en autorise la multiplication sous le contrôle légal du « maire et du curé », sans préjudice des « dames patronnesses ».

Le croisement de la philanthropie et de l'industrialisme utopique de Claude-Henry de Saint-Simon produira le patronage, modèle industriel et social hégémonique de cette fin de siècle. « La classe industrielle doit occuper le premier rang parce qu'elle est la plus importante de toutes ; parce qu'elle peut se passer de toutes les autres, et qu'aucune autre ne peut se passer d'elle ». ⁷³ Lorsque la classe des industriels dirigera l'« administration de la fortune publique » (le budget devenant loi fondamentale), et que les classes improductives (clergé, légistes, nobles, militaires, rentiers) lui seront subordonnées, la France, dotée d'un gouvernement à bon marché, entrera dans une ère de « tranquillité publique ». En effet, en faisant de la participation à l'œuvre industrielle le fondement de la vie sociale, l'âge « industrialiste » supprimera la cause des haines sociales : la soumission et l'exploitation des productifs par les improductifs ; elle remplacera l'action de l'homme sur l'homme, génératrice de tyrannie, par l'action de l'homme sur la nature qui remplacera les conflits de classe par la mise au travail de tous.

Le concept d'industrialisme qui inclut science, technique et travail, vise à établir une société organique se déployant hors des structures traditionnelles de domination et de contrainte (l'État), ou selon les moyens classiques de transmission du pouvoir économique par l'héritage ou de renouvellement du pouvoir politique par l'élection. L'organisation sociale qui en résulte implique le dépérissement de l'État et l'effacement du politique remplacés par l'« organisation » telle que peuvent la mettre en place ceux qui exercent l'administration des choses. L'héritage, l'élection seront remplacés par la compétence.

71. Importantes remarques de G. Goriely, *op. cit.*, ch. III, notamment la citation de D. Halévy, p. 52, note 1.

72. D. Halévy, *Fédération*, Novembre 1947, p. 11, cité par G. Goriely (cf supra).

73. Claude-Henri de Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, Imprimerie de Sétier, 1823, p. 2.

Les disciples de Saint-Simon substitueront à son message d'émancipation, les principes de son secrétaire Auguste Comte :

- 1) une politique qui subordonne le respect des droits à l'accomplissement des devoirs,
- 2) la réalisation du progrès dans l'ordre, c'est-à-dire la primauté de la hiérarchie des compétences et de la discipline du travail.

Le pouvoir de direction patronal embrasse non seulement la propriété et l'exploitation du site économique de production, mais la politique sociale par les œuvres patronales, et la politique locale et départementale. D'autant plus que certains sites provoquent des afflux de population ouvrière où l'unité économique de l'usine ou de la mine coïncide avec l'unité politique de la commune ou de l'arrondissement. Souvent, les « autorités sociales » commandent également aux municipalités et aux usines. En leur personne, fusion de la ville et de l'usine, continuité du temps de travail et du temps privé pris en main par les œuvres : tout participe de la discipline du travail. « L'usine est en réalité la commune : toutes deux ont obéi jusqu'ici à la même main et s'en sont bien trouvées. »⁷⁴

Louis Reybaud constate que la population du Creusot est passée de 3 700 âmes en 1836, à 24 000 en 1874. La ville, la plus importante du département, dotée des équipements les plus récents, ornée de fontaines, brillamment éclairée, ne compte ni gendarmerie ni justice de paix, mais une église et des écoles. L'industrialisme exerce une régulation sociale d'ensemble dont l'économie rend inutiles les moyens de coercition et de maintien de l'ordre étatiques. Le budget municipal est abondé par des subventions volontaires de l'établissement industriel : « Voilà le secret du Creusot, et comment il a fait à peu de frais ; la ville et l'usine sont deux sœurs qui ont grandi sous la même tutelle. Au fond, il n'y avait là qu'un acte de bonne administration. » Institution totale, l'usine réalise la coalescence du public et du privé, du gouvernement des hommes et de l'administration des choses, de la discipline d'atelier et de la discipline sociale.

L'industrie du Creusot a recruté sur place une main-d'œuvre d'origine agricole, mal dégrossie – les rudes manouvriers du Morvan – qu'elle a formée en la soumettant à « une sorte d'entraînement pour éveiller [ses] facultés et développer [ses] forces » : l'école et le régime alimentaire. L'eugénisme industriel devrait

perpétuer et fixer les générations de travailleurs, dont la seconde a déjà dépassé la première en force de travail, et sera sans aucun doute dépassée par la troisième selon une loi de progrès dans le mieux-être et l'amélioration des salaires. « En ceci, comme en tout le reste, l'usine a fait acte d'autorité ; elle s'est emparée des familles comme elle s'emparait du gouvernement de la commune, en usant de l'influence la plus naturelle, un salaire toujours croissant. » À noter que le salaire procède de la loi naturelle.

Le dispositif de contrôle patronal était complété par le livret ouvrier et le règlement d'atelier qui constituaient l'invisible corset disciplinaire des classes laborieuses. Du Consulat à l'année de son abolition (1890), mesure de police administrative, soumis au visa des commissariats, le livret ouvrier⁷⁵ permet non seulement de contrôler la mobilité ouvrière, mais la biographie de son titulaire. Indispensable à l'embauche, passeport intérieur, le livret mentionne les dettes de l'ouvrier contractées auprès de son patron. « Garantie d'un ordre très spécial, mais très énergique, imaginé dans l'intérêt du patron et du patron seul »⁷⁶, le *livret* s'avère marqueur de classe dangereuse. Discrétionnaire, relevant de l'exclusif arbitraire patronal au nom de l'*imperium* dans son domaine, le règlement d'atelier, mesure de police civile privée, institue et organise la dépendance ouvrière dans sa dimension technique et morale⁷⁷. Exemple significatif du « débordement contractuel par l'ordre tutélaire, mais l'ensemble de ces débordements forme système ».⁷⁸ Robert Castel parle d'une « combinatoire de dépendances » dont le réseau, garanti par l'ordre patronal, étendu à l'ensemble de la société, assurerait la paix sociale. Frédéric Le Play (1806-1882) voit dans l'aristocratie patronale et dans la caste des ingénieurs, les mainteneurs de la civilisation :

« Les patrons volontaires du nouveau régime ont plus de droit que les seigneurs féodaux à la considération publique... Ils sont alors éminemment propres à guider les classes vicieuses ou imprévoyantes, à créer d'utiles relations entre les nations civilisées et à protéger les races sauvages ou barbares. »⁷⁹

B. Théorie et pratique de l'ingénieur social

Ingénieur des mines, Frédéric Le Play, au vu des massacres de 1848, avait ressenti l'inspiration d'une mission personnelle : prévenir le retour de tels

74. Louis Reybaud, *Le fer et la houille*, Paris, Michel Lévy frères, 1874, *cit.* respectivement p. 31 ; p. 36 ; pp. 48-49.

75. La loi du 22 Germinal an XI (12 avril 1803) dispose en son article 12 : « Nul ne pourra recevoir un ouvrier s'il n'est porteur d'un livret portant le certificat d'acquit de ses engagements, délivré par celui de chez qui il sort. »

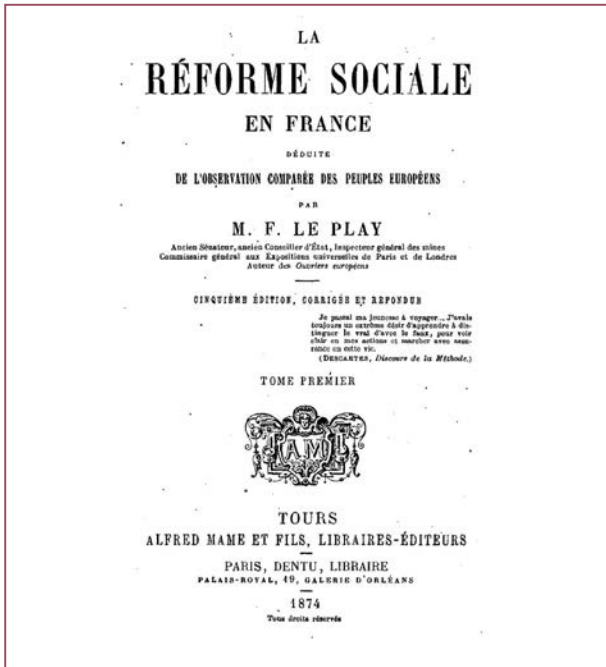
76. Marc Sauzet, *Le livret obligatoire des ouvriers*, Paris, Pichon, 1890.

77. Le règlement intérieur d'atelier des Verreries Saint-Édouard (années 1875) dispose en son article 30 : « Tout ouvrier employé à la Verrerie dont la conduite ne serait pas celle de l'honnête homme sobre et laborieux, cherchant en tout et partout l'intérêt de ses maîtres, sera renvoyé de l'établissement et dénoncé à la justice s'il y a lieu. » Cité par Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995, p. 415.

78. R. Castel, *ibidem*.

79. Frédéric Le Play, *la Réforme sociale en France*, Paris, 1867, IV, cité par R. Castel, *ibid.*

fléaux en recherchant les principes d'une organisation sociale propres à garantir la paix sociale, le plus désirable des biens⁸⁰. Infatigable observateur des mœurs européennes et orientales, il fait l'hypothèse que le bon état d'une société s'évalue à partir d'un élément micro-social judicieusement choisi : la famille ouvrière *lato sensu*, celle qui vit du travail manuel, qu'elle soit rurale ou urbaine, ouvrière ou paysanne.



Il pratique une observation de terrain selon un questionnaire où le budget familial et les modes de transmission tiennent une place centrale. Ses observations font l'objet de monographies détaillées. La famille et l'atelier forment un continuum fondé sur le travail, et produisent le modèle idéal de stabilité sociale : la *famille-souche*, distincte à la fois de la *famille patriarcale* d'Ancien Régime, et de la *famille instable* post-révolutionnaire, la première trop rigide, structurée par des modes de transmissions univoques (droit d'aînesse), artificiels et dysfonctionnels, l'autre inconsistante et dissipatrice. Dans la famille-souche, l'héritage revient au plus capable et génère une hiérarchie fonctionnelle qui assure la continuité des biens et des générations. Les familles-souches se développent dans un cadre social qui est surplombé par les *Autorités*

morales, références publiques, investies d'une mission d'exemplarité, dont l'ascendant repose sur les mérites et la vertu. Tel est le modèle que patrons et ingénieurs, nouvelles « autorités morales », doivent promouvoir et incarner.

Portée par les institutions et les milieux leplaysiens, la figure sociale de l'ingénieur, était ascendante sinon dominante. Frédéric Le Play, en effet, légua à son projet de réforme sociale quatre organisations reliées entre elles : 1) la Société d'économie sociale (1856), organe de suivi sociologique à partir d'observations empiriques, « de la condition physique et morale des personnes occupées de travaux manuels, et des rapports qui les lient soit entre elles, soit avec les personnes appartenant aux autres classes. » ; 2) les Unions de la paix sociale (1871), réseau de sociétés savantes et réformatrices ; 3) une revue : *La Réforme sociale* (1881)⁸¹ ; 4) une vulgate enseignable et un cadre de propagande : la Société internationale des études pratiques d'économie sociale (SIEPES).

C. Le rôle social et ses acteurs

L'un des hérauts du message leplaysien fut Émile Cheysson⁸² (1836-1910), Polytechnicien, proche collaborateur de Le Play, présent sur tous les fronts : Administration (Inspecteur général des Ponts et Chaussées), Industrie (directeur des mines du Creusot), enseignement (École libre des sciences politiques, École des Mines...), artisan actif de la « nébuleuse réformatrice » : on le retrouve au bureau de la Société des habitations à bon marché, à l'Institut international de la statistique, au Conseil supérieur de la statistique, à la création des institutions de prévoyance, à la fondation du Musée social, aux côtés d'Adalbert de Chambrun, de Léon Say, de Jules Siegfried. Il est élu à l'Académie des sciences morales et politiques (1901).

Émile Cheysson théorise le rôle social de l'ingénieur qu'il exposera au cours d'une conférence, le 29 mai 1897,⁸³ devant un parterre d'ingénieurs au siège de la Société des ingénieurs civils de France. Cheysson s'exprime au nom de la Société d'Économie sociale et se félicite du jumelage des deux organisations. Il déroule les étapes qui conduisent du patronage au rôle de « meneur d'hommes », troisième fonction de l'ingénieur qui conditionne le succès des fonctions de fabrication et de commerce, rôle d'autant

80. « C'est contre la violence que doivent désormais s'unir ceux qui croient posséder la vérité. Au milieu des massacres qui, en juin 1848, jetèrent l'effroi dans nos familles, je compris l'urgence de la mission imposée sous ce rapport à tous les Français : je conçus le dessein de quitter les études qui avaient fait le charme de ma jeunesse, pour travailler, autant qu'il dépendrait de moi, à conjurer le retour de tels fléaux. Tout m'a conseillé dès lors, de m'attacher à cette entreprise. » Frédéric Le Play, *L'organisation du travail*, Tours, Mame et Fils, 1870, p. 135.

81. Revue publiée par un groupe d'économistes sous le patronage de F. Le Play, Bulletin de la Société d'économie sociale et des Unions pour la paix sociale, dirigée par Edmond Demolins, éditée à Paris, Bureaux de la Réforme sociale.

82. Grand-père de Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures de François Mitterrand.

83. Le texte de cette conférence est intégralement repris dans l'anthologie d'Antoine Savoye et de Frédéric Audren : *Frédéric Le Play et ses élèves. Naissance de l'ingénieur social*, Paris presses des Mines, 2008, ch. 10, « Le rôle social de l'ingénieur », pp. 294-307.

plus urgent que les concentrations industrielles « engendrent la séparation des classes, le malaise, les comparaisons irritantes, la fermentation des esprits qui se surchauffent l'un l'autre, et la poussée formidable des revendications collectives ». Il faut dépasser le contrat de vente et d'achat de travail ; voir autre chose dans l'ouvrier que l'automate aux gestes réglés ; entrer dans l'épaisseur de son humanité, investigation ardue et périlleuse, mais indispensable. Il y va de la productivité de l'entreprise et de sa prospérité. Les ouvriers et les patrons ont un but commun : « tarir les sources de l'antagonisme en intéressant le personnel à la prospérité de l'entreprise. »

Naturellement, ce rôle social ne s'improvise pas, ni ne résulte de la seule bonne volonté. Il s'appuie sur la science : une bonne maîtrise des institutions sociales, une bonne connaissance de l'ouvrier et de sa famille à partir des monographies chères à Le Play. Il invite à l'action : présence au fond de la mine, contacts, gestion directe des recrutements et licenciements, et de tous les actes ayant une incidence sur la carrière du salarié. Les relations avec le personnel ne sauraient se déléguer aux catégories intermédiaires qui déforment ou trahissent le message patronal : contremaître, gouverneur, porion. Si l'ingénieur ne doit laisser distraire aucune portion de son autorité par l'échelon subalterne, combien doit-il davantage ne tolérer aucun empiétement de l'État ! L'État, voué à l'« uniformité brutale et niveleuse de l'obligation », ne peut que stériliser le foisonnement luxuriant de l'initiative privée. Que les institutions sociales restent aux mains du patronat ! « Nous devons donc adresser à l'État la prière qu'adressait Diogène à Alexandre, c'est-à-dire de s'ôter de devant notre soleil et de laisser s'épanouir librement nos institutions patronales. »

C'est à ce prix que l'ingénieur méritera les honneurs dus à la véritable aristocratie. « L'illustre fondateur de la société d'économie sociale, Frédéric Le Play, aimait beaucoup les ingénieurs et leur assignait un rang élevé, le premier dans la hiérarchie sociale. Au-dessus des professions libérales, il plaçait les ingénieurs, les industriels, pourvu qu'ils remplissent leur devoir social. »

Maurice Bellom (1865-1919), disciple et successeur de Cheysson à la chaire d'économie industrielle de

l'École des Mines de Paris, place la barre encore plus haut. Il déclare, lors de sa leçon inaugurale (29 octobre 1906) :

« L'ingénieur social est un sociologue pratiquant qui connaît à fond les principes et la mise en œuvre des méthodes susceptibles d'assurer la paix dans les rapports entre patrons et ouvriers, et de réaliser l'amélioration du sort des travailleurs. »⁸⁴

La notion de *rôle social* n'est pas l'apanage des ingénieurs. Dans sa livraison de Mars-Avril 1891, la *Revue des Deux Mondes*⁸⁵ publiait un article intitulé : « Du rôle social de l'officier ». L'auteur anonyme s'y préoccupait de rendre fécondes les trois années de service militaire obligatoire universel. On ne tardera pas à lever l'anonymat de ce texte qui s'attaquait aux routines les plus invétérées de la vie militaire et proposait un nouveau style de commandement. L'auteur était un capitaine de cavalerie de 36 ans, Hubert Lyautey. En temps de paix, le service militaire constituait un cadre d'accueil exceptionnel de la nation entière, et transformait l'officier en « merveilleux agent d'action sociale ». Il montrait, dans le service obligatoire, « non plus la corvée brutale et stérile, mais le plus vaste champ d'action sociale ». L'auteur plaçait sa réflexion sous les patronages civils d'Albert de Mun, de Melchior de Vogüé, d'Ernest Lavisse, tous trois engagés à des titres divers dans la réforme sociale. La démarche est analogue à celle des théoriciens du rôle social de l'ingénieur : en effet, il fallait combattre deux préjugés : « L'ouvrier ne pense pas ! », « la recrue est une brute ! » Il fallait d'abord dénoncer une double carence, défaillance, un déni d'humanité dirions-nous aujourd'hui : 1) l'*ignorance* pure et simple de l'homme de troupe, certains officiers se flattant de mieux connaître leurs chevaux que leurs hommes ; 2) sa *déshumanisation* en mécanique : « L'homme de troupe qu'on présente aux élèves [d'écoles d'officiers] est un automate ; on le place à droite, à gauche, on le fait marcher, on le fait arrêter ; on l'habille, on l'arme, on le plante sur un cheval ; quant à son moral, s'il en est incidemment tenu compte, c'est à titre de facteur d'erreurs probables dans l'emploi des instruments ».⁸⁶

L'officier, conscient de son rôle social, s'efforcera de « connaître parfaitement les hommes dont il a charge »⁸⁷. Constamment à leur contact, vainqueur

84. Anthologie d'Antoine Savoye et de Frédéric Audren, *op. cit.*, ch. 11, pp. 308-329.

85. *Du rôle social de l'officier*, *Revue des Deux Mondes*, tome 104, mars/avril 1891, pp. 443-459.

86. Nous respectons l'orthographe de l'époque.

87. « En témoignant à ses hommes cette sollicitude, en leur prouvant l'intérêt personnel qu'il leur porte, non par des discours, mais par des preuves directes tirées de la connaissance de leur personne et de leurs intérêts, l'officier acquiert forcément leur [des soldats] estime et leur confiance. »

On comparera deux conceptions de la distance : celle du capitaine Lyautey (1891) ci-dessus, qui commande la proximité et une relation humaine naturelle, et celle du commandant de Gaulle (1932) dans *Le Fil de l'épée*, qui réclame artifice, distance, secret : « La foi des esprits, la sympathie des ardeurs [...] n'appartiennent qu'aux chefs qui s'incorporent avec l'action, font leur affaire des difficultés, mettent au jeu tout ce qu'ils possèdent. Il se dégage de tels personnages un magnétisme de confiance et même d'illusion. » Le chef n'existe qu'au-dessus de la « masse », mais par la « masse » : « Un tel chef est distant, car l'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement. » Et encore, sur l'ascendant : « L'empire sur les âmes exige qu'on les observe et

de leur timidité ou de leur hostilité, il gagnera leur estime, leur amitié même, suscitera leur capacité de dévouement et ce qu'ils portent de meilleur. Par position, l'officier est justicier dans un monde fondé sur la discipline, arbitre entre les sous-officiers tentés d'abuser de leur pouvoir de sanction, et l'homme du rang. Cette transformation des rapports aura d'heureuses conséquences de paix sociale : « Chez le soldat, *au point de vue social*, une pacification des esprits [...] rendus plus réfractaires aux excitations de la *haine des classes* ». ⁸⁸ Elle désarmera l'antimilitarisme né de l'absurdité de la vie de caserne.

Le rôle social de l'officier ne mentionne à aucun moment l'utilisation de l'armée dans la répression des grèves, le malaise des conscrits impliqués, la dégradation de son image dans la classe ouvrière, l'antimilitarisme qu'elle nourrit.

La recherche de la paix sociale produit un langage commun de reconnaissance sociale, des ouvriers de la part des ingénieurs civils, des recrues de la part des officiers. Les ingénieurs leplaysiens, transposant la langue militaire, deviennent « meneurs d'hommes » ⁸⁹. La méditation du capitaine Lyautey, outrepassant les enceintes militaires, embrasse l'ensemble de la vie sociale : « Notre vœu, c'est que dans toute éducation vous introduisiez le facteur de cette idée nouvelle, qu'à l'obligation *légal*e du service militaire correspond l'obligation légale de lui faire produire les conséquences les plus salutaires au point de vue *social*. »

La guidance par l'exemple sous la casaque du *rôle social*, source du management moderne, ne pouvait dépasser le champ limité corporatif ou professionnel qui favorisait son expression et fondait sa légitimité,

ni prétendre réduire les antagonismes par la seule vertu d'une idéologie arbitraire et d'un moralisme comportemental. L'*exception d'humanité* plaidée par les ingénieurs sociaux reposait sur l'utilitarisme de la productivité. La violence des grèves montrait la limite des œuvres patronales dans l'instauration d'une paix sociale durable. Les grèves ont tué le patronage.

D. Les grèves parricides : le cas de Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, cadre industriel et social exemplaire, fut le théâtre d'une grève exceptionnelle par sa durée (juin 1899 - mai 1901), et son niveau de mobilisation : 9 800 grévistes en 1899. Nous sommes bien renseignés sur cette grève par la présentation proposée au public de la SIEPES (22 avril 1901), sous le titre de « *Monographie pathologique d'un pays houiller* », par l'ingénieur Jacques de Bellefond. ⁹⁰ À l'intérêt historique du récit s'ajoute le tranchant de l'idéologie patronale, consciente de ses œuvres qui fixent, fidélisent pour employer un terme d'aujourd'hui, pacifient et gèrent dans le calme le quotidien ouvrier.

Depuis 1826, la famille Chagot est propriétaire des mines de Blanzy qui « font vivre 10 000 ouvriers ». La production est exponentielle : 35 000 tonnes de charbon en 1833 ; 570 000 en 1877 ; 1 100 000 en 1893 ; 1 300 000 en 1899. La masse salariale mensuelle dépasse un million de francs. Les installations sont techniquement remarquables. La population de Montceau s'accroît ; commune en 1856, la ville devient chef-lieu de canton en 1874. « L'un des plus

que chacune puisse croire qu'on l'a distinguée. » Remarquer le rôle de l'illusion, et du machiavélisme : en effet, *le chapitre* Du prestige, central dans l'ouvrage, est pétri des conceptions pessimistes de Gustave *Le Bon dans Psychologie des foules (1895)*, difficilement compatibles avec la justification d'un « rôle social ». Le commandant de Gaulle suggère que l'attitude du chef est assortie aux mœurs aventureuses de son temps : « Pour couler des jours tranquilles, on sollicitait toute la sagesse du monde ; à présent la vie est un raid où chacun donne tout ce qu'il peut. » Différence des temps. Le capitaine Lyautey écrit dans la perspective à venir de la *Belle époque*, le commandant de Gaulle dans la perspective éloignée des *Années folles*.

88. La mise en italique est de nous pour cette seule expression où nous lisons un aveu du vrai mal de cette fin de siècle, et d'un sentiment général, sinon de grande peur, du moins d'une anxiété obsédante de guerre civile qui donne tout son poids psychologique au syntagme « paix sociale ». Les autres mises en italique sont de l'auteur. Plus loin l'auteur mentionne « les accusations dont les orateurs de cabaret accablent la corporation tout entière [des officiers] et avec elle le bourgeois, le patron parmi lesquels elle est censée se recruter », autre reconnaissance de dualité sociale et d'antagonisme de classe, et rappel du lieu de perte de la classe ouvrière, le mythique « cabaret ».

89. La militarisation organisationnelle de l'industrie est impliquée par Saint-Simon lui-même, ancien élève de l'école du génie militaire de Mézières, ancêtre et modèle de l'École polytechnique. Notons la transposition militaire des grades : contremaître, agent de maîtrise ; des unités de travail : sections, brigades, divisions. Rappelons que la première comptabilité analytique d'entreprise (méthode dite des *sections homogènes*) a été créée par un ingénieur militaire passé à l'industrie, le Lt-colonel Rimailho. Et surtout le rôle des concepts organisationnels de Henri Fayol (1841-1925), ingénieur des mines (Saint-Étienne), directeur de plusieurs sites miniers dont Carmaux. Il théorise son expérience dans *l'Administration industrielle et générale* (1916). Fayol s'oppose aux conceptions de Ford, notamment au plan de l'unicité de commandement à tous les échelons. Par son patron et protecteur Stéphane Mony, maire de Commentry, patron des sociétés de Commentry et de Forchambault, il participe de l'idéal saint-simonien (organise une *fête du travail*) et de la pratique de Le Play, réalise notamment des monographies sur le budget de l'« ouvrier méritant ». Théoricien de la réforme de l'État, il doute des capacités de l'État entrepreneur et gestionnaire, à propos en particulier du monopole des PTT et des tabacs (*L'incapacité industrielle de l'État - 1921*). Inventeur, chercheur, directeur éminent, homme de concertation, Fayol eut aussi ses heures de briseur de grèves.

90. Sauf indication contraire, toutes les citations sont de Jacques de Bellefond, dont les commentaires moraux et politiques sont caractéristiques d'un porte-parole patronal, et d'un ingénieur social leplaysien. Ils ont le mérite d'exposer le système des œuvres et le déroulement des événements.

constants soucis de ceux qui ont assumé la lourde tâche de diriger les mines de Blanzy », les œuvres patronales prospèrent. Il avait fallu acclimater et former au travail des mines la main-d'œuvre locale, d'origine paysanne. Précurseurs, les propriétaires ont mis en place les institutions de prévoyance couvrant les risques accidents, maladie, vieillesse. Depuis la loi du 29 juin 1894 relative aux caisses de secours et de retraite, les ouvriers mineurs bénéficiaient d'une retraite financée à parts égales par une cotisation patronale et salariale⁹¹.

« Les gouvernements n'ont fait que copier ce qui était dû à l'initiative privée, si féconde dans sa liberté, et ils n'ont réussi qu'à imprimer à ces institutions ce cachet de servitude en décrétant pour tous l'obligation de verser leur argent dans les caisses de l'État comme si l'État avait seul le monopole de l'honnêteté. »

Bellefond escamote sous cette boutade moralisante un enjeu d'importance entre patronat et classe ouvrière : le contrôle et la gestion des caisses. Les fonds d'épargne pouvaient n'être pas affectés à leur objet, les faillites d'entreprises pouvaient entraîner celles des caisses et frustrer les cotisants de leurs droits. Des faillites retentissantes avaient mis en évidence la nécessité de sécuriser les versements de cotisation. Aussi une loi de 1895 a-t-elle créé l'obligation de déposer les versements de cotisations ouvrières à la Caisse des dépôts et consignations ou dans des caisses agréées par l'administration. Il est vrai que cette obligation était perçue comme une ingérence dans un système de protection sociale d'initiative exclusivement privée dans lequel le mot « obligation » relève de l'outrage.

Les patrons des houillères comprennent l'intérêt de conserver la force de travail et de faire œuvre philanthropique : ils fondent un hôpital comportant des salles d'opération et une pharmacie, desservis par des sœurs de Saint-Vincent de Paul, un service d'assistance à domicile qui emploie 18 religieuses servantes du Sacré-Cœur, un hospice pour vieillards de quarante places, construit au milieu d'un parc. Chauffage et secours médicaux étaient gratuits.

Une quinzaine d'écoles, dont six écoles maternelles, accueillent 6 000 enfants confiés à l'autorité d'un personnel congréganiste. À chaque école était annexé un ouvrier.

Un économat et une boulangerie satisfaisaient aux besoins alimentaires de la population.

La politique du logement était « soignée », car « c'est bien en effet, dans la fondation stable du foyer » que

se trouve une des solutions de la question sociale. La cité ouvrière comptait 1 200 logements de maisons séparées conçues pour deux ménages, entourées de jardins (1887). Jules Chagot favorisait l'accès à la propriété par des concessions de terrain à prix coûtant et des prêts sans intérêt, et un système de loyer-acquisition négociable auprès d'une banque populaire, « La Prudence », créée à cet effet. Un tiers des ouvriers étaient devenus propriétaires.

L'établissement industriel comportait des industries annexes (tissage, vannerie, cartonnerie, verrerie) destinées à occuper les ouvriers âgés et les enfants. Un atelier de tissage mécanique de soie et cotonnades occupait 600 ouvrières.

La direction encourageait le mouvement mutualiste (sociétés de secours, sociétés coopératives de consommation) et les activités de loisirs (sociétés sportives et artistiques).

Rappelons que ce réseau complet de protection sociale ne pouvait émaner que d'une autorité privée, dans une perspective utilitariste et moralisante ; le dogme libéral régnant interdisait toute initiative de ce genre à l'État. La question sociale restait une affaire privée, et la direction des communes, prolongement de son action sociale, relevait de la compétence naturelle du patronat. Forts d'un vaste socle électoral ouvrier, constamment réélus à une écrasante majorité, des « gens d'ordre », gens d'« affaires » et non politiques, dirigeaient Montceau et les communes voisines : Blanzy, Saint-Vallier, Sanvignes. « Un patron n'a pas le droit de se désintéresser des questions politiques ; son devoir est même de montrer qu'il est là pour occuper dans son pays une place prépondérante et pour y être écouté. Le patron n'a pas qu'un rôle purement technique et administratif, il a surtout à remplir un rôle social. » Certes, des troubles s'étaient produits en 1878, provoquant la chute des patrons ; une Bande noire⁹² était apparue ; un attentat à la dynamite avait été commis (1882) contre un édifice religieux. Mais les patrons avaient repris les mairies, constitué un syndicat de soutien, créé un bureau spécial de recrutement et un système de renseignement (« la mouche »), rétabli l'« union entre la population et ceux qui la font vivre », restauré l'autorité, augmenté la production, assuré, loin des partis et des syndicats, une prospérité et une paix sociale de vingt ans.

Le 6 juin 1899, à 6 heures 28 du matin, l'ingénieur ordinaire des mines de la circonscription alertait le préfet : « La grève vient d'éclater au puits St-François. ». Les troubles commençaient à Montceau. Débrayage de 700 ouvriers le 7 juin. Les troubles s'étendent

91. Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de loi sur les retraites minières, le député Mazon, observait que l'objet de la loi s'imposait au législateur pour des motifs de justice, d'humanité autant que d'ordre public, « car il n'était pas de grèves, parfois sanglantes, soulevées au cours des années antérieures dans les bassins miniers qui n'aient eu, avec les questions de salaires, pour cause ou pour prétexte, l'insuffisance des caisses de secours et leur organisation défectueuse. » La loi comporte deux titres principaux : 1) les pensions de retraite, 2) les sociétés de secours : maladie, incapacité de travail.

92. Affiliés anarchistes de groupes secrets, adeptes de la « propagande par le fait », opérant sur le site.

rapidement. Les agitateurs sont jeunes⁹³. Ils crient : « Vive la grève ! À bas la mouche ! » Pourquoi la grève ? Le motif économique n'est pas évoqué, mais la volonté de former un syndicat. L'indiscipline s'installe. Les mesures primaires de protection des mines contre les inondations, les éboulements, les incendies, sont empêchées ; les réquisitions refusées. Un comité des grèves a pris le pouvoir, ménagé par les autorités. Des tentatives de médiation échouent, successivement portées par le juge de paix, le préfet, le député de Chalon. La Compagnie pose comme condition préalable la reprise du travail. Le 15 juin, sur la place de l'église, un député socialiste harangue les ouvriers, les exhorte à voter contre les patrons. Waldeck-Rousseau, nouveau président du Conseil, fait pression sur la Compagnie. Le Comité des Houillères incline à la conciliation. Le 29 juin, la Compagnie cède sur quatre revendications. Concession-capitulation patronale. Victoire ouvrière marquée par une manifestation de 6 000 ouvriers, avec drapeaux rouges et noirs, chants de la carmagnole et de l'internationale, crémation de l'effigie des patrons. Un syndicat ouvrier est en place, dit « *rouge* ».



Tableau de Jules Adler « le peintre des humbles »

La peinture du musée des beaux-arts de Pau représente un cortège d'ouvriers lors de la célèbre journée de grève du 24 septembre 1899 au Creusot.

<https://mba-pau.opacweb.fr/fr/la-grève-au-creusot-icone-du-monde-ouvrier>

Le 17 décembre, sous le nom de « *syndicat des corporations ouvrières* », à l'instar du Creusot, un syndicat concurrent, dit « *jaune* », est créé pour défendre la liberté du travail, et devient l'interlocuteur privilégié de la direction. En représailles, les *Rouges* déclenchent une grève le 4 janvier 1900. Ils réclament notamment la réintégration des ouvriers renvoyés et le paiement des jours de grève.

Le gérant, appelé au ministère, cède, et la grève prend fin le 7 janvier. Le gérant, sous pression,

démisionnera le 12 mars, entraînant un changement de statut de la société. De société en commandite, la société deviendra société anonyme. Le site connaît une période sans direction, administré sur la base des structures administratives existantes. Jacques de Bellefond souligne l'absentéisme patronal, symptôme de la prévalence des financiers sur les industriels. La spéculation lointaine et abstraite l'emporte sur la proximité sociale et les réalités du terrain. La dernière assemblée d'actionnaires se tient le 15 septembre. Durant la vacance patronale, Rouges et Jaunes s'affrontent physiquement. Le 5 août, les Rouges assiègent en masse une réunion des Jaunes. Le préfet, accouru sur les lieux, est molesté. Mais il n'y a pas de répression. Les Rouges triomphent, défilent sous les drapeaux rouges, au chant de la carmagnole et de l'internationale. Le 15 octobre, un directeur est nommé, « choix d'un fonctionnaire du gouvernement ». Retour au calme.

Le 19 janvier 1901, une grève éclate à Sanvignes, ville déclinante qui souffrait de l'attraction de Montceau. Les grévistes réclament un syndicat. Le 21 janvier, la grève se généralise. Elle atteint Chalon, paralyse toutes les industries de Chalon, mais fait long feu ; la riposte patronale est immédiate : une cinquantaine de meneurs sont arrêtés. « Les véritables causes de la grève ne sont pas immédiates, elles sont les mêmes qu'en 1899, avec cette aggravation qu'en 1899 on s'attaquait plus particulièrement au patronat et qu'en 1901 on s'attaque au corps social tout entier. » Trois mille hommes de troupe débarquent à Montceau. Les installations sont mises en sécurité par les ingénieurs et les contremaîtres. Froid, rareté des vivres exaspèrent la violence de la grève. La recherche de combustible occasionne des déprédations, deux grévistes périssent accidentellement : leurs obsèques donnent lieu à des cortèges, les cercueils ouverts sont portés à bout de bras, les manifestants sont armés de fusils. Pour faire face à la pénurie, des soupes populaires sont organisées. Les syndicats font appel aux dons. La lassitude gagne. Les Jaunes, sous protection, décident de reprendre le travail le 1^{er} avril, entraînant 1 600 ouvriers. La grève s'achève en mai. Dans sa dernière phase, elle aura duré 105 jours.

Les événements de Montceau-les-Mines illustrent la fin de la régulation ouvrière par le patronage, les réticences des pouvoirs publics dans l'emploi de la force, la montée en puissance du syndicalisme et la multiplication des grèves. Comment relayer la politique sans État du patronage en cette fin de siècle où la conscience ouvrière prend conscience d'elle-même à travers la violence des répressions patronales et celle des grèves ?

93. Un exemple de débordement du syndicat par sa base.

III. RÉPRESSION ET RÉFORME

Structures industrielles et soulèvements ouvriers inaugurent l'ère des masses décrite par Gustave Le Bon en 1895, dans *Psychologie des foules*. Foules sans visage, « gueules noires » qui remontent de la mine ou y descendent et constituent une humanité parallèle⁹⁴. Les « classes laborieuses-classes dangereuses » représentent la face noire du monde social. Un sentiment accentué par le spectacle des cortèges et des grèves qui, au tournant du siècle, deviennent plus fréquentes, plus massives, plus disciplinées, mieux organisées, plus efficaces. On dénombre 100 000 syndiqués en 1880, 400 000 en 1895, un million à la veille de la Grande Guerre. En 1902, la CGT compte 122 000 membres, un quart des syndiqués. En 1909, la France comptait 39 millions d'habitants, 20,4 millions d'actifs dont 12 millions de salariés, position de force numérique qui attend d'être transformée en supériorité économique.

Les ondes de grèves évoluent comme la conjoncture économique. Entre les quinquennats 1895-1899 et 1905-1909, la moyenne des jours de grève passe de 1,36 million à 4,2 millions. Ces chiffres écrêtent les pics de grèves. Le 1^{er} mai 1906, qui suit le coup de grisou de Courrières (1 099 morts) concentre dans le Nord-Pas-de-Calais 9,4 millions de grévistes, dans une ambiance insurrectionnelle de grève générale : la sécurité avait été sacrifiée à la rentabilité. La grève générale est possible, et soulève un grand espoir. Elle fait partie des idées reçues en France, en Angleterre, dans toute l'Europe, jusqu'en Russie. Elle est redoutée. Elle est théorisée : par Fernand Pelloutier et Girard, Émile Pouget, encore Pelloutier et Aristide Briand, Victor Griffuelhes, la Charte d'Amiens... En 1908, à Draveil-Villeneuve-Saint-Georges, les sabres et les fusils, la main de fer de Clémenceau, briseront l'âge d'or des grèves et le rêve de la grève générale.

A. La République autoritaire

Le cadre historique et social que pouvait observer Sorel, que reflètent ses *Réflexions*, montre une République brutale, abandonnée par les plus sincères républicains. Le boulangisme avait drainé un vaste mouvement populaire et social de républicains

décus. L'année 1892 avait apporté son lot de révélations sur les députés concussionnaires compromis dans le scandale de Panama. Le 1^{er} mai de Fourmies avait imprimé une trace de sang dans toutes les mémoires. La République se retournait contre ceux qui lui avaient remis leurs espoirs. L'abstention constatée aux scrutins de 1893 était le signe de désaffection pour les institutions, le commencement d'une dépression morale. La République, comme le Dieu de Pascal, fait l'objet d'un pari : c'est le sens de l'exhortation de Jean Jaurès lors de son discours de distribution des prix au lycée d'Albi le 30 juillet 1903 : « Oui, la République est un grand acte de confiance et d'audace [...] Elle était une consolation et une fierté. Elle seule avait assez de noblesse morale pour donner à la nation la force d'oublier les mécomptes et de dominer les désastres. C'est pourquoi elle devait avoir le dernier mot. »

Un nouveau personnel républicain apparut qui fit profession de gouverner. « Ce fut peut-être l'erreur définitive de cette génération qui n'avait pas connu les combats de ses prédécesseurs et qui oublia que la politique en République impliquait de répondre aux questions du moment, au niveau social comme au niveau moral ».⁹⁵ Le recrutement du personnel politique changeait, s'embourgeoisait : en témoignait l'élévation le 27 juin 1894 de Jean Casimir-Périer à la présidence de la République, riche héritier d'une dynastie d'affaires, symbole de la domination des « Dynasties bourgeoises ». La recrudescence des attentats anarchistes, l'assassinat de Sadi-Carnot (1^{er} juillet 1894), la « lutte contre les idées anarchistes » qui s'ensuivit, donnaient licence au pouvoir de renforcer les lois de police et de réduire les libertés collectives et individuelles⁹⁶, au premier chef la liberté de la presse et la liberté de réunion. Les mesures votées le 26 juillet 1894 constituaient une machine de guerre contre toute opposition, un instrument de domination de la bourgeoisie qui devait laisser des traces. La réaction des artistes et des écrivains contre les « lois scélérates »⁹⁷ dénoncées par Jaurès⁹⁸, anticipait les grandes mobilisations de l'Affaire Dreyfus⁹⁹, annonçait la fracture nationale, le duel des partisans de la justice et des défenseurs de l'ordre.

94. Voir Diana Cooper-Richet, « La foule en colère : les mineurs et la grève au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1998, pp. 57-67.

95. Vincent Duclert, *1870-1914. La République imaginée*, Folio, 2021, p. 281.

96. Paroxysme de répression après l'assassinat de Sadi-Carnot. Des procès célèbres : la condamnation du publiciste Jean Graves rédacteur d'une revue, *Le Révolté*, auteur de *La société mourante et l'anarchie* (Stock), mobilisa des écrivains de renom : Bernard Lazare, Octave Mirbeau, Élisée Reclus. Le procès des « Trente », après le plasticage du restaurant Foyot, est mémorable par les réponses hilarantes de Félix Fénéon aux questions du Président transformant la Cour en « tribunaux pour rire ».

97. Attaque en règle de la liberté d'expression, visant notamment la presse anarchiste provoquant le sabotage de nombreuses publications et l'exil des journalistes.

98. Étaient traquées les idées anarchistes dans la presse, les réunions publiques ou privées, la correspondance privée. Interventions de Jaurès à la Chambre, dans *La Dépêche*, etc.

99. « L'Affaire, le plus grand événement de notre époque » selon Sorel (*Mes raisons du syndicalisme*, 1914).

La République bourgeoise ne se reconnaît pas dans le peuple, ni le peuple dans la République bourgeoise. Désarroi des esprits qui remplit les *Cahiers de la Quinzaine* :

« On ne saurait trop le redire, c'est la bourgeoisie qui a commencé à saboter et tout le sabotage a pris naissance dans la bourgeoisie. C'est parce que la bourgeoisie s'est mise à traiter comme une valeur de bourse le travail de l'homme que le travailleur s'est mis lui aussi, à traiter comme une valeur de bourse son propre travail [...] C'est parce que la bourgeoisie s'est mise à exercer un chantage perpétuel sur le travail de l'homme que nous vivons sous ce régime de coups de bourse et de chantage perpétuel que sont notamment les grèves. »

Mais la République tient : ses gouvernants gouvernent, ses rouages tournent, l'ordre est maintenu. Le patronage a fait faillite. Un État sans politique sociale succède à la politique sociale sans État des industriels. La question sociale change de mains. Georges Sorel identifie deux réformismes : l'un, le solidarisme, « patronné par le Musée social, la Direction du travail et Jaurès qui fait de la morale » ; l'autre, la Révolution, qui « opère à coups de poings ». Deux types d'acteurs, deux attitudes sociales, deux méthodes, deux morales, deux ontologies sociales irréconciliables : le solidarisme est affaire de politiciens et d'universitaires ; l'autre s'appuie sur l'action directe, les grèves génératrices de grève générale, les syndicats dont Sorel se veut le « serviteur désintéressé » et le « métaphysicien ». Les premiers veulent lisser les antagonismes de classe ; les seconds y voient le levier du changement.

B. Un solidarisme de gouvernement

Georges Sorel cite Léon Bourgeois s'adressant aux membres du parti radical (juillet 1905) : « La lutte des classes est un fait, mais un fait cruel. Je ne crois pas que c'est en la prolongeant qu'on arrivera à la solution du problème ; je crois que c'est en la supprimant, en faisant que tous les hommes se considèrent comme des associés à la même œuvre. »

Il commente : « Il s'agirait donc de créer législativement la paix sociale en montrant aux pauvres que le gouvernement n'a pas de plus grand souci que celui d'améliorer leur sort, et en imposant des sacrifices nécessaires aux gens qui possèdent une fortune jugée trop forte pour l'harmonie des classes. »

Faisons la part de la mauvaise foi et de la polémique dans l'interprétation. Pour Sorel, le solidarisme est grevé de vices : il nie l'évidence de la lutte des classes, qui est un fait social primordial, et remplace la violence du rapport dominants-dominés par un rapport naturel riches-pauvres ; il est démagogique en faisant de la paix sociale quelque chose qui s'achète ; il exploite la peur de la bourgeoisie en agitant le spectre de la lutte des classes dégradée en haine sociale ; il prétend pacifier les rapports

sociaux par le bulletin de vote et les transactions. La paix sociale bâtie sur les basses passions du mensonge et de la lâcheté, tel est pour Sorel le sujet de scandale dénoncé dans ses *Réflexions*. Le solidarisme est une déformation de la réalité sociale, une doctrine qui suppose la vénalité sociale, pratique le marchandage sous couvert d'arbitrage, utilise la corruption, ne poursuit qu'un but : le calme, autrement dit : la paix sociale, bourgeoise, vertueuse, opposée à la haine prolétarienne. Il agit comme le plus efficace des moyens contre-révolutionnaires.

Le solidarisme, dans son expression la plus générale, admettait des composantes plurielles. Le concept était fédérateur et fournissait à la gauche du gouvernement une sorte de programme commun acceptable par le socialisme qui trouverait dans la doctrine un instrument de justice sociale. La consolidation d'une unité politique sur un fond doctrinal serait de nature à informer et transformer de l'intérieur les missions de l'État, à structurer l'État. C'est pourquoi Jaurès, rallié aux radicaux, devient un symbole, la cible des imprécations de Péguy : « Ce que je veux dire aujourd'hui de M. Jaurès, c'est ceci seulement. Que peut-il y avoir de commun entre cet homme et le peuple, entre ce gros bourgeois parvenu, ventru, aux bras de poussah, et un homme qui travaille... Et n'est-ce pas la plus grande misère de ce temps, que ce soit un tel homme qui parle pour le peuple, qui parle dans le peuple, qui parle du peuple. » (1112)

Péguy devine en Jaurès l'imposteur qui dénature « le peuple » dont il est, lui, Péguy, le mémorialiste, trompe sa simplicité, l'accoutume aux mœurs bourgeoises frelatées, lui en infuse le venin. Sorel, qui partage ces vues, voit de plus en lui, le violent, l'apologiste de la violence d'État, le spectre jacobin : « Je n'ai jamais eu pour la *haine créatrice* l'admiration que lui avouée Jaurès ; je ne ressens point pour les guillotineurs les mêmes indulgences que lui ; j'ai horreur de toute mesure qui frappe le vaincu sous un déguisement judiciaire. » (286)

Au-delà de l'action de révélateur politique exercée par le solidarisme, Sorel pouvait y lire un dangereux outil de désarmement révolutionnaire qui naturalisait les inégalités et leur compensation.

C. Un nouveau droit naturel

Paru en 1896, l'ouvrage sobrement intitulé *Solidarité* qui ferait de Léon Bourgeois la référence du solidarisme, constitue un petit traité de droit naturel, concis, rationnel, argumenté, logique.

La doctrine ne revendiquait aucune originalité, son auteur ne prétendait, c'était la clé de son audience, qu'avoir fait œuvre de « synthèse ». Il énonçait une loi de la nature, la plus générale, à la fois « vérité scientifique et vérité morale » qui devait rallier tous les hommes de bonne volonté : les libéraux qui refusent de rester « indifférents » à la loi naturelle

de la raison du plus fort ; les socialistes « qui aiment la paix et qui aiment », à l'exception de « ceux qui haïssent et prêchent la violence ». L'école libérale, dirigée par la raison, est fondée à réclamer le contrôle de la science ; l'école socialiste, obéissant à la conscience, est en droit d'exiger la justice. Le jeu de la raison, le vrai, et de la conscience, le bien, fonde la doctrine de la solidarité (p. 60).

Le lien de solidarité possède l'universalité d'une loi cosmique : « Et il ne suffit pas de considérer le lien de solidarité qui unit l'homme au reste du monde à chaque moment de son existence. Ce lien ne réunit pas seulement toutes les parties de ce qui coexiste à une heure donnée ; il réunit également ce qui était aujourd'hui et ce qui était hier, tout le présent et tout le passé, comme il réunira tout le présent et tout l'avenir. » (64) Le solidarisme est positiviste, déterministe, évolutionniste. Le politique et le philosophe demandent à la science « le dénouement du drame humain ». La loi de solidarité observable au niveau biologique s'apparente à une loi d'organisation intérieure indispensable à la vie, elle n'est pas une servitude mais un moyen de libération. Les lois de la biologie générale établissent le fait du développement solidaire de tous les êtres ; mais comment passer du fait au droit, de la nature matérielle à la société humaine ? Léon Bourgeois rappelle le mot d'Alfred Fouillée : toute société est « une union de consciences qui s'élabore ». Il énonce le postulat qui préside à l'organisation de toute société humaine : « la distinction fondamentale du bien et du mal, et, d'un mot, la notion irréductible de justice ». La pensée est un facteur déterminant de la société humaine, le moteur du devenir humain, le seuil de la solidarité à travers la question des droits et des devoirs. Bourgeois rejette les notions abstraites *a priori* telles que la société ou l'État. Le solidarisme se développe par auto-conscience des liens réels de dépendance ; autotélique, il n'obéit à aucune téléologie qui lui assignerait un devoir-être.

Le développement d'un organisme est réglé par le développement de chacun de ses membres. La loi qui préside au développement de tous est la loi du tout. « La société ne peut progresser que par le progrès des hommes. » (82) La qualité d'homme est d'être à la fois *vivant*, *pensant* et *conscient*. Ces caractères inaliénables font les êtres semblables, constituent leur *affectus societatis* et fondent l'égalité de leurs titres sociaux dès leur naissance, dont le premier est un droit négatif : la *dette sociale* opposable à tous. Léon Bourgeois cite le mot d'Auguste Comte : « Nous naissons chargés d'obligations de toutes sortes envers la société. » Dès la naissance, nous sommes pris dans les liens d'un *quasi-contrat d'association*, c'est-à-dire placés sous un régime d'obligations sans convention antérieure à toute volonté contractuelle : le système des échanges

sociaux nous fait débiteurs les uns des autres, envers les générations passées, envers les générations futures. « Ce quasi-contrat impose l'équitable répartition des profits et des charges, de l'actif et du passif social qui est l'objet légitime de la loi sociale. » (95) Le point d'acquittement de la dette sociale, sa *compensation*, se trouve dans des questions toujours en discussion : l'impôt, la propriété, l'héritage, l'assistance, l'organisation des services publics. L'idée de solidarité est le dernier état de l'idéal philosophique des Lumières et la réalisation pratique du ternaire qui forme la devise républicaine.

D. Une doxa politique, universitaire, mondaine

Célestin Bouglé remarquait ironiquement que le solidarisme semblait devenir, pour la Troisième République, « une sorte de philosophie officielle », et qu'il était « le fournisseur attiré des grands thèmes moraux qui font l'accord des consciences, et que, le moindre personnage public se sent obligé de répéter aux occasions solennelles ». ¹⁰⁰

La matrice solidariste, facilement assimilable et porteuse de progrès, commode répertoire de poncifs, servit de pensée au radicalisme et généra plus de discours que de lois. Le bilan législatif du solidarisme, résultat de patientes transactions, était pauvre et restait très arriéré par rapport aux assurances sociales bismarckiennes que les conservateurs regardaient comme le chef-d'œuvre du despotisme prussien. « On peut penser que le XIX^e siècle jusqu'en 1914 n'a produit que des discours. » ¹⁰¹

Il provoqua surtout un tropisme universitaire. Léon Bourgeois cite Charles Gide, Alfred Fouillée, Charles Secrétan. Il aurait pu ajouter Émile Durkheim, Henri Marion, Émile Boutroux, Henri Michel, Charles Renouvier, Marcel Mauss... L'idée de solidarité est partout, revendiquée par tous ceux qui veulent faire barrage au *laissez faire*. Le libéralisme a fait son temps. L'idée de solidarité est une idée jeune, une idée de combat. Contre la citadelle des *Économistes* qui occupent l'Académie des sciences morales et politiques et dont la *Société d'économie politique* est le bras armé, Charles Gide, concepteur de la coopération, lance la *Revue d'économie politique* (1887). La coopération et le crédit, les associations de production et de consommation suppriment les intermédiaires, mettent en contact direct producteurs et consommateurs, prêteurs et emprunteurs. Le consommateur devient son propre producteur, l'ouvrier son propre entrepreneur, l'emprunteur son propre prêteur. Le calviniste Gide s'enthousiasme pour le « grand dégel scientifique », le nouveau printemps qu'éveille la *Nouvelle école d'économie*, comme dans les Alpes suisses le föhn fait fondre

100. Célestin Bouglé, *Le solidarisme*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1907, p. 3.

101. Numa Murard, *la Protection sociale*, Paris, La Découverte, 1989.

neiges, glaciers, névés « en mille sources d'eau vive qui descendent en chantant dans la vallée¹⁰² ».

Le philosophe des *idées-force*, Alfred Fouillée, construit les concepts cardinaux de la solidarité : organisme contractuel, justice réparatrice, quasi-contrat, dette sociale, compensation. Henri Marion, penseur de l'enseignement républicain et de la pédagogie publie sa thèse en 1879 : *De la solidarité morale, essai de psychologie appliquée*. Il rend hommage à Ernest Lavisse, l'historien officiel, et aux penseurs réformés, Charles Secrétan et Alexandre Vinet. Il souligne avec force l'importance d'une « éducation nationale » et le rôle de l'État dans l'apprentissage de la solidarité : « On ne peut nier que la direction, tout au moins le contrôle de l'éducation nationale, ne figure au premier chef parmi les grands intérêts de la communauté, donc parmi les attributions législatives de l'État. »

La morale laïque de Marion s'oppose au surnaturalisme chrétien de Secrétan et à la théodicée de Renouvier. Pour l'un et l'autre, la Chute, qui est un fait initial avant d'être un dogme, a rendu tous les hommes solidaires dans le mal. La solidarité négative née du péché originel est une preuve théologique, historique, expérimentale de la solidarité, tout comme le salut qui a rendu les hommes solidaires dans le bien, en est la preuve positive. La solidarité a une source théologique. Pour Secrétan, conversion d'abord, changement de regard, passage de la défiance à la confiance. Le règne de la solidarité excède les limites bornées de l'État qui ne peut que faciliter son avènement et s'en faire le ministre. Au commencement est la grâce : « Le monde n'existe que par grâce, la grâce est au fond de son être, la grâce est sa substance. »¹⁰³

La solidarité, objet neuf, doit faire l'objet d'un savoir neuf. Lorsqu'il écrit que « la solidarité relève de la sociologie », Émile Durkheim revendique un monopole épistémologique qui suppose une réorganisation des degrés du savoir et un traitement

scientifique dont il a donné la méthode. « La division du travail est la source, sinon unique, du moins principale de la solidarité humaine. »¹⁰⁴ En tant que cause première sociale, la division du travail social, génératrice de solidarité, relève d'une science spécifique qui est la science des sciences puisque d'elle tout découle. Cette science est la sociologie qui offre au positivisme républicain une théologie. Méthode d'analyse, la sociologie est productrice de morale, de la morale la plus adéquate à son objet, normative, impérative : « Nul ne conteste plus aujourd'hui le caractère obligatoire de la règle qui nous ordonne d'être, et d'être de plus en plus, une personne. »¹⁰⁵ La société nous fait croître dans l'être, l'action, la responsabilité.

Notre devoir s'exprime dans un commandement social qui n'est plus structuré en forme de maxime universelle. « L'impératif catégorique de la conscience morale est en train de prendre la forme suivante ; *mets-toi en état de remplir utilement une fonction déterminée*. »¹⁰⁶ La morale, dans son cadre solidariste, consiste à remplir un *devoir social* dicté par la société elle-même, qui compense la dette sociale.

Marqueur idéologique des universitaires engagés dans la cause sociale et républicaine, le solidarisme crée une osmose qui rapproche esprits et milieux sociaux. Le cataclysme de 1870 a moins affecté la disparition des élites dirigeantes que ne semblent le dire les titres fameux de Daniel Halévy, *La République des ducs* ou *La fin des notables*. Certes, Le Play ressentait le besoin de recréer des « autorités sociales » et une nouvelle aristocratie sur le modèle de l'ingénieur social ; Gambetta avait appelé à l'émergence de nouvelles couches sociales ; Émile Boutmy prétendait faire de l'École libre des Sciences politiques le creuset de la nouvelle élite dirigeante¹⁰⁷.

Mais les anciens cadres subsistent qui ont évolué de l'Ordre moral vers la réforme sociale : ainsi l'emblématique comte de Chambrun, « archétype

102. Charles Gide, « *L'École nouvelle* », conférence prononcée le 28 mars 1890 à l'Aula de l'Université de Genève, recueillie dans *Quatre écoles d'économie sociale*, Genève, Stapelmohr, - Paris, Fichbacher, 1890, pp. 99-154.

103. Charles Secrétan, *La Philosophie de la liberté*, Lausanne, Georges Bridel, - Paris, Hachette & Cie, 1842, tome second, leçon XXVIII, p. 204.

104. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007, p. 26.

105. *Ibid.*, p. 40.

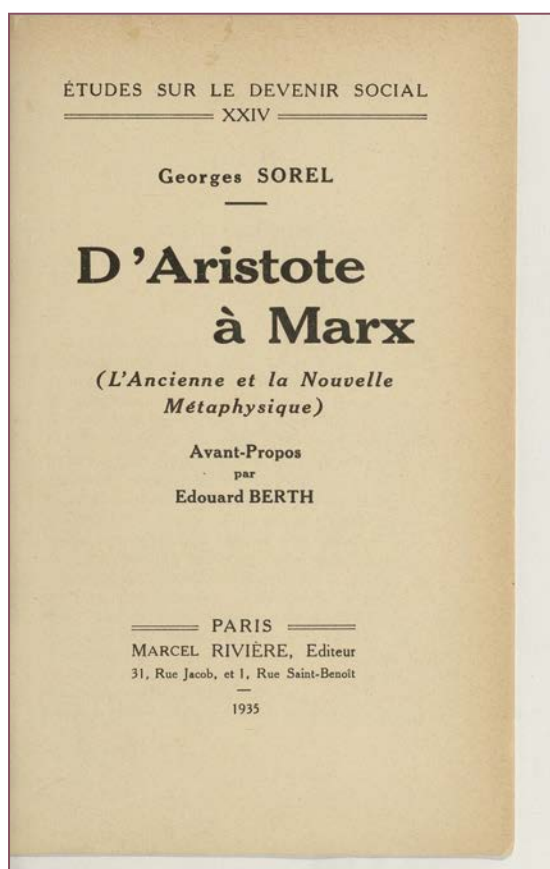
106. *Ibid.*, p. 6.

Durkheim introduit une silencieuse révolution culturelle qui remplace « l'honnête homme » du XVII^e siècle par le « spécialiste ». Le caractère de « l'honnête homme » selon Pascal, consiste dans l'universalité : « Les gens universels ne sont appelés ni poètes ni géomètres, etc. Mais ils sont tout cela et juges de tout cela... » Faute de tout savoir, « l'honnête homme » se fait une règle de savoir « un peu de tout », suffisamment pour se former un jugement juste. Durkheim conteste énergiquement ce modèle. La division du travail l'exclut et le répute immoral et inutile. La culture générale qui définit « l'honnête homme », et constitue « la véritable école du commandement » (colonel de Gaulle), tant vantée jadis, « ne nous fait plus l'effet que d'une culture molle et relâchée. » (*De la division...*, *op. cit.*, p. 5). « L'honnête homme » est renvoyé à la catégorie du « dilettante » parasite. Ainsi est tranché le dilemme entre culture « classique » et culture « moderne ». La postérité, la fin du XX^e siècle et le XXI^e ont ratifié ce choix. Les deux types de culture y ont paritairement et solidairement disparu.

107. Pour E. Boutmy, il s'agit de « refaire une tête au peuple ». « Le privilège n'est plus, la démocratie ne reculera point. Contraint de subir le droit du plus nombreux, les classes qui se nomment elles-mêmes classes élevées ne peuvent conserver leur hégémonie politique qu'en invoquant le droit du plus capable. »

du notable » (C. Topalov)¹⁰⁸, héritier des verreries de Baccarat, fondateur et mécène du Musée social, « anti-chambre de la Chambre » (1906). Son siège de la rue Las Cases est le lieu neutre et ouvert d'information, de publications, de science et d'expertise, où se rencontrent : ancienne aristocratie : le marquis de Vogüé, le comte d'Haussonville (champion de l'orléanisme et de la cause catholique), le prince d'Arenberg ; grands bourgeois et banquiers : les d'Eichtal, Rothschild, Lazard, Weill ; industriels : les Schneider, Siegfried ; politiques : Bourgeois, Millerand, Jaurès...

La réforme sociale et ses différents rameaux instaurent entre élites anciennes et élites nouvelles un dialogue permanent sur la meilleure gouvernance et les concessions sociales nécessaires à la prévention d'une révolution populaire.



Conclusion de la première partie

La structure intellectuelle, sociale et politique du courant solidariste ne pouvait que heurter de front les positions du théoricien de la violence, dont la doctrine s'est construite au cours d'une longue quête intellectuelle poursuivie depuis 1892, par un rythme spécialement élevé de publications, dans les revues académiques et les revues militantes, en France et à l'étranger : plus de quatre cents articles entre 1892 et 1908. Georges Sorel n'est absent d'aucun secteur de la vie intellectuelle. Rien ne lui échappe de la vie des idées. Il aborde le monde d'un regard encyclopédique. Ses articles de critique le placent à la hauteur des contemporains qu'il critique¹⁰⁹, Bergson, Durkheim, Renan, Brunetière, Fouillée, William James... Il sait interroger le présent à la lumière des Anciens : Platon, Aristote.

Georges Sorel, constamment épistémologue, ne cesse de s'interroger sur l'histoire et la connaissance historique, l'interprétation du marxisme, la religion et l'évolution des dogmes, le déterminisme et la liberté, l'esprit et la matière, le rôle de l'expérience dans la constitution de la science, les fondements du droit et la construction sociale du droit. Dans le consensus matérialiste et positiviste de l'époque, il n'hésite pas à se revendiquer métaphysicien¹¹⁰. Le socialisme comme objet scientifique et praxis constitue l'autre versant de sa pensée sans que sa pensée soit divisée : pensée une et plurielle, mais exposée à l'auto-contradiction, comme l'a bien caractérisée Georges Goriely en intitulant son étude : « Le pluralisme dramatique de Georges Sorel ». Il faudrait ajouter aux écrits publics le continent à peine découvert d'une immense correspondance ; sa participation aux débats du temps, notamment à la Société française de philosophie ; ses échanges avec les représentants des lieux de savoir (l'École normale supérieure) ; son assiduité aux cours du Collège de France. On le voit même intriguer pour l'élection de Bergson à l'Académie française. Sorel n'est ni un solitaire, ni un original, ni un marginal. Il est l'un des acteurs européens de la vie intellectuelle si riche et contrastée de cette fin de siècle ; mais si violente, et par son extrémisme même favorable aux légendes simplificatrices.

108. Sur la dimension des réseaux et la compétition des élites dans la réforme sociale, voir C. Topalov, « Patronages », in *Laboratoires de nouveau siècle*, Topalov C. dir., Paris, éditions de l'EHSS, 1999, pp. 357-390.

109. G. Goriely observe, *op. cit.*, p. 60 : « Nous n'hésitons pas cependant à dire que *L'ancienne et la nouvelle métaphysique, les Préoccupations métaphysiques des physiciens modernes, et De l'utilité du pragmatisme* pourraient situer le nom de Sorel aux côtés de ceux d'un Poincaré, d'un Duhem, d'un Meyerson. [...] M. Yves Simon a fait une excellente analyse dans la *Revue de Philosophie* d'avril 1937 [15 ans après la mort de Sorel] de *L'ancienne et la nouvelle Métaphysique*. Cet auteur, lui-même néothomiste, ne semble pas connaître Sorel, le Sorel de la légende, ou du moins s'en tient-il strictement à la recension de cette œuvre. Selon lui « l'auteur paraît y retrouver clairement les exigences du rationalisme grec » ; et il conclut : « La question de la prévision scientifique, en présence des nouveautés introduites dans la physique contemporaine, doit être reprise au point où en est resté Sorel. »

110. Il retourne en compliment l'apostrophe ironique décochée par Jaurès : « métaphysicien du syndicalisme ».

Retrouvez en ligne la *Lettre d'information* n° 36
« Histoire du mouvement de contestation
du monopole de la Sécurité sociale (2^e partie) »

et toutes les *Lettres d'information* du Comité régional d'histoire
de la Sécurité sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée :

notamment les études d'Albert Anouilh : Lettres n° 25, 28, 29, 34
<http://www.histoiresecuoccitanie.fr/lettres-d-information>



Comité régional
d'histoire de la
sécurité sociale
Occitanie
Pyrénées Méditerranée

Le Souvenir, non comme une Nostalgie
Mais comme une raison de vivre au présent

Marie Rouanet

Accueil

Lettres d'Information

Lettres d'information

**Histoire du mouvement de contestation
du monopole de la Sécurité sociale (2e
partie)**

Lettre d'information n° 36 - octobre 2024

Cette Lettre est consacrée à la seconde partie de l'étude de Amel Ait Akli, doctorante de l'Université de Montpellier, sur le mouvement de contestation du monopole de la Sécurité sociale notamment dans le Languedoc-Roussillon.

Nouveautés

**La villa Bonvouloir,
une enclave
Auscitaine en terre
Bigourdane**

L'Association des Amis du Vieil Auch et Alentours a publié en janvier 2001 dans sa revue un...

**Lettre d'information
n° 36 et étude
complète**

ou flashez l'adresse avec votre smartphone



Éditeur : Comité régional d'histoire de la Sécurité Sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée
près Carsat Midi-Pyrénées, 2 rue Georges Vivent, 31065 Toulouse Cedex
Directeur de la publication : Michel Lages. Mise en page : Armelle Touyarot
Impression : Carsat Midi-Pyrénées
N° ISSN 1967-7677 date de parution et de dépôt légal : mars 2025